

Comité Syndical reconvoqué

8 juin 2023

DELIBERATION N° 2023-06-047
Approbation du rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service 2022

Nombre de membres 105			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 1^{er} juin deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le 2 juin deux mille vingt-trois, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à dix-heures et trente minutes, le Comité Syndical re-convoqué s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance.</p> <p>Madame Marie-Laurence Sotty a été désignée secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer</p>
En exercice	Présents	Votants	
105	7	7	

Présents :

GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, CICCADA Vincent et EMANUELLI Paul-Jean

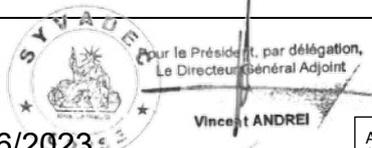
Pouvoirs :

Absents :

FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre, PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, FRANCHI Horace, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVERTE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, BONARDI Jean-Paul, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël, ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, BARTHELEMY Roxane, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel, GAMBOTTI Alexandre, BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques, SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane, NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte, COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, ALBERTINI Pierre-François, LECCIA Pascal, BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles, STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **27/06/2023**
et de la publication de l'acte le : **27/06/2023**


 Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint
Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
 Date de télétransmission : 27/06/2023
 Date de réception préfecture : 27/06/2023

Le Président expose,

Les articles L.2224-17-1 et D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales prévoient l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés d'adopter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service. Ce rapport est présenté chaque année au comité syndical avant d'être mis à disposition du public.

Afin d'accroître la lisibilité des actions menées et de leur impact, ce rapport est regroupé depuis 2022 avec le rapport d'activité sur les actions mises en œuvre durant l'année écoulée dans le cadre de ses orientations stratégiques, au sein du rapport annuel sur l'activité, la qualité et le prix du service.

A compter de cette année, il regroupe également le bilan annuel du PLPVDMA adopté en mai 2022. Ce rapport unique intègre l'ensemble des informations, données et indicateurs stratégiques, techniques, financiers, sociaux et de gouvernance du Syndicat. Ce rapport sera diffusé au public sur les différents supports à disposition du Syndicat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5711-1, L.2224-17-1, D.2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2022-12-092 portant avis sur le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) de Corse,
Vu le rapport sur l'activité, le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 présenté en annexe,
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE le rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président du SYVADEC ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération ainsi que la diffusion du document aux adhérents et usagers.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son

Accusé de réception en préfecture
02/07/2023 09:27:23
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

2022

Rapport sur
l'activité, la qualité
et le prix du
service



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

SOMMAIRE

Le mot du Président.....	3
L'année en bref	4
La rétrospective 2022	4
La stratégie 2021-2026	6
Les services et le réseau d'équipements	10
Les chiffres clés.....	14
Les actions de prévention, de valorisation et d'économie circulaire	17
Orientation stratégique 1 : accompagner la transition écologique en matière de déchets	17
Orientation stratégique 2 : finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement.....	23
Orientation stratégique 3 : optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts	27
Le programme local de prévention et de valorisation des déchets ménagers	31
Le rapport financier.....	34
Les dépenses de fonctionnement.....	34
Les dépenses d'investissement.....	37
Les recettes de fonctionnement.....	38
Les recettes d'investissement.....	39
Les contributions des adhérents au SYVADEC.....	39
Les indicateurs financiers.....	42
Le rapport social unique.....	45
La gouvernance	54
Les instances du syndicat.....	54
les commissions	55

Le mot du président

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, nous avons enfin retrouvé en 2022 une activité normale, qui nous a permis de conforter le déploiement de notre projet stratégique 2021-2026 articulé autour de trois axes forts : la transition écologique en matière de déchets, le réseau d'infrastructures de tri et de valorisation et la qualité du service aux adhérents et aux usagers.

Notre action en faveur du tri et de la réduction des déchets, au côté de nos collectivités adhérentes, produit année après année des résultats tangibles : nous avons produit 662 kg de déchets par habitant en 2022 soit 59 kg de moins qu'en 2021, et nous trions près de 40 % de nos déchets.



Ce bilan est le fruit tout à la fois des actions de prévention et de sensibilisation dès le plus jeune âge, du développement des services aux usagers au plus près des besoins et des investissements dans des infrastructures de traitement et de valorisation modernes et fonctionnelles, le tout allié à une politique active de qualité et d'accompagnement de nos adhérents dans l'exercice de leurs compétences en matière de déchets ménagers.

Dans le domaine de la prévention, l'année écoulée a été marquée par deux nouvelles actions au service de l'économie circulaire : la création d'un annuaire de la réparation en ligne et la mise en œuvre d'ateliers zéro déchet. Nous avons également initié une étude pour la mise en place de la tarification incitative par nos collectivités adhérentes.

Nous avons poursuivi nos programmes pédagogiques de sensibilisation des enfants et adolescents en labellisant 23 EcoScola, 2 EcoCulleghju, 2 EcoLiceu et leurs cantines. L'année écoulée nous a aussi permis d'initier un partenariat fructueux avec l'Université de Corse pour déployer le tri sur les deux campus Cortenais et sensibiliser les étudiants.

Nos services de proximité aux usagers se sont enrichis d'une seconde recyclerie mobile en Pays Ajaccien et d'une soixantaine de nouvelles bornes à textiles. Nous avons aussi distribué près de 3000 composteurs individuels supplémentaires aux quatre coins de l'île.

Du côté de nos infrastructures, nous avons remis à neuf les recycleries de Lucciana et Figari, créé un centre de regroupement du tri à Viggianello et finalisé le concept architectural des futurs espaces de réemploi qui verront le jour dans les recycleries à partir de 2023.

Dans un souci permanent de maîtrise des coûts, nous avons revu en 2022 les modalités d'accès et de tarification des professionnels en recycleries.

Enfin, le SYVADEC a obtenu la triple certification ISO 9001, 14001 et 45001 qui est venue récompenser la qualité des politiques environnementales, de santé et de sécurité des agents et du service rendu aux usagers et aux adhérents.

J'adresse mes remerciements à nos élus et adhérents pour leur confiance renouvelée et la solidarité dont ils font preuve au sein du SYVADEC. Je remercie également l'ensemble de nos agents pour leur implication exemplaire au quotidien et leurs compétences, qui contribuent à offrir un service de qualité, au plus près des besoins de nos usagers et de nos adhérents.

Don-Georges Gianni
Président du SYVADEC

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

L'ANNEE EN BREF

LA RETROSPECTIVE 2022

Février

Lancement des ateliers zéro déchet

Avec le concours d'associations et de bénévoles, le SYVADEC a conçu un programme d'ateliers zéro déchet gratuits et ouverts à tous. 10 à 15 rendez-vous gratuits sont proposés chaque mois un peu partout dans l'île. Pratiques et conviviaux, ils s'articulent autour de trois grands thèmes : fabriquer, transformer et réparer.



Mars

Évolution des conditions d'accès des professionnels dans les recycleries

Particuliers	Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1 ^{er} mars 2022
<p>Vous venez déposer vos déchets avec un véhicule de tourisme, un taxi ou une petite remorque.</p> <p>Vous venez déposer vos encombrants avec un véhicule, un véhicule utilitaire ou une grande remorque.</p>	<p>L'accès est gratuit et le nombre de passages illimité</p> <p>L'accès est réglementé</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous devez à l'entrée présenter un badge recyclerie. À commander sur rendez-vous, vous devez à l'entrée de la déchetterie, à l'arrêt de votre véhicule, s'il n'y a pas de véhicule de location, la carte grise et le contrat de location. Vous devez déposer de 10 volumes gratuits par passage (pour les déchets de type A+ à A3, les déchets de type A4 à A6, les déchets de type A7 à A9).
Professionnels	Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1 ^{er} mars 2022
<p>Vous venez déposer vos encombrants avec un véhicule de tourisme, un taxi ou une petite remorque.</p> <p>Vous venez déposer vos déchets avec un véhicule utilitaire ou une grande remorque.</p>	<p>L'accès est réglementé et payant dès le premier passage</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous devez à l'entrée présenter un badge recyclerie. À commander sur rendez-vous, vous devez à l'entrée de la déchetterie, à l'arrêt de votre véhicule, s'il n'y a pas de véhicule de location, la carte grise et le contrat de location. Chaque passage est payant. Le prix varie en fonction du type de véhicule utilisé. <p>Les garanties sont toujours applicables.</p>

Depuis le 1^{er} mars, les professionnels ne sont plus acceptés dans les recycleries d'Ajaccio, Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio sauf pour les flux gratuits (meubles, DEEE, cartons et métaux) et leurs tarifs d'accès dans les autres recycleries ont été réévalués afin de couvrir le coût du service.

Mars

Déploiement du tri à l'Université de Corse



Associé à la Communauté de communes du Centre Corse, l'Université de Corse Pasquale Paoli et le CROUS de Corse, Le SYVADEC a déployé sur les deux campus 7 nouveaux points tri complets et 3 composteurs partagés, avec une communication créée par les étudiants. Cette opération de 102 128 € HT a été soutenue par Citeo, l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse.



Avril

Inauguration des travaux de rénovation de la recyclerie de Lucciana



La recyclerie a été entièrement rénovée : le quai et les voiries agrandis permettent une circulation plus fluide et l'installation des nouvelles filières de tri, les scolaires bénéficient d'un espace d'animation et les agents d'un local technique neuf. Ces travaux, d'un montant de 674 526 € HT, ont été cofinancés par l'ADEME.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Juin

Lancement de l'annuaire des réparateurs



Pour inciter les particuliers à réparer plutôt que jeter, le SYVADEC a recensé les réparateurs de Corse et développé un annuaire en ligne accessible depuis son site internet [syvadec.fr/trouver un réparateur](http://syvadec.fr/trouver-un-réparateur).



Forum biodéchets



Le 9 juin, le SYVADEC a organisé à Corte avec le réseau national Compost Plus un forum consacré au tri et à la valorisation des déchets alimentaires et déchets verts. Des élus et techniciens de toute la France avaient fait le déplacement pour venir témoigner de leur expérience, visiter la bioplateforme de Corte et échanger avec les intercommunalités insulaires.



Septembre

Inauguration de la recyclerie mobile du Grand Ajaccio

Le 7 septembre, le SYVADEC a inauguré la recyclerie mobile du grand Ajaccio qui dessert 4 sites à Ajaccio, Appietto et Sarrolo-Carcopino, en complément de l'offre existante de la CAPA. 14 passages par mois permettent aux particuliers de venir déposer gratuitement leurs encombrants. L'opération, d'un coût total de 387 837 € HT, a été cofinancée par l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse.



Octobre

Le SYVADEC triplement certifié



La triple certification ISO 9001, 14001 et 45001 attribuée au SYVADEC pour l'ensemble de ses activités et de ses sites vient reconnaître la qualité de ses services, de ses impacts environnementaux et de

la sécurité et de la santé de ses agents.

Novembre

Inauguration du centre de regroupement du tri de Viggianello



Un centre de regroupement du tri a été créé à Viggianello pour réceptionner les emballages, le papier et le verre du Sartenais Valinco Taravo et de l'Alta Rocca. Les travaux ont mobilisé un budget de

381 200 € HT, financé avec le soutien de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

LA STRATEGIE 2021-2026

Les orientations stratégiques

Adoptées à l'unanimité le 16 décembre 2020 par le comité syndical du SYVADEC, les nouvelles orientations stratégiques (OS) couvrent la période 2021-2026. Elles constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 5 prochaines années. Elles ont été actualisées en décembre 2022 pour intégrer les nouvelles actions ayant permis la triple certification ISO 9001, 14001 et 45001 obtenue en octobre par le syndicat. Ces orientations quinquennales s'articulent autour de trois axes forts, déclinés chacun en plusieurs grands objectifs.

Orientation stratégique 1 : Accompagner la transition écologique en matière de déchets

Axe 1 : Réduire la production de déchets

- OS1. Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative
- OS2. Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention
- OS3. Développer l'éco-consommation et les éco-gestes

Axe 2 : Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- OS4. Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte
- OS5. Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation.

Axe 3 : Développer le réemploi

- OS6. Démocratiser le réemploi
- OS7. Finaliser le déploiement de la filière textiles

Axe 4 : Optimiser les performances de tri

- OS8. Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri
- OS9. Sensibiliser les usagers

Axe 5 : Généraliser le tri à la source des biodéchets

- OS10. Accompagner les adhérents pour le tri à la source des biodéchets
- OS11. Renforcer le plan compostage

Axe 6 : Développer le recyclage sous toutes ses formes et l'économie circulaire

- OS12. Déployer les nouvelles filières REP
- OS13. Développer le recyclage local et l'économie circulaire

Orientation stratégique 2 : Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, valorisation et traitement

Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

- OS14. Quais de transfert des OMr et du tri
- OS15. Recycleries
- OS16. Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles
- OS17. Espaces réemploi
- OS18. Bioplateformes de compostage

Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation

- OS19. CTV Grand Bastia
- OS20. CTV Grand Ajaccio

Axe 9 : Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- OS21. Créer une installation de stockage des déchets ultimes

Orientation stratégique 3 : Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts

Axe 10 : Mener une politique Qualité, Santé Sécurité et Environnement exemplaire

- OS22. Mener une politique environnementale exemplaire : ISO 14001

14001
Date de réception en préfecture
028-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

- OS23. Mener une politique de santé sécurité des agents exemplaire : ISO 45001
- OS24. Optimiser la qualité du service : ISO 9001

Axe 11 : Maîtriser l'évolution des contributions

- OS25. Maîtriser les coûts de transport
- OS26. Maîtriser les coûts de collecte, de traitement et d'investissement
- OS27. Adapter les modalités de contribution

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

En lien avec l'adoption des orientations stratégiques 2021-2026, le comité syndical a également adopté le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui s'y rattache. Outil de pilotage budgétaire, il permet de disposer d'une analyse prévisionnelle des besoins en investissement et de les prioriser. Élaboré en concertation avec les collectivités adhérentes du SYVADEC sur la base de leurs besoins, le PPI est mis en place pour 5 ans et actualisé chaque année. Dans un souci de maîtrise budgétaire, les objectifs du PPI ont été révisés en mai 2022. Pour la période 2021-2026, le PPI prévoit notamment :

- la montée en puissance du programme de compostage de proximité pour permettre à chaque ménage de trier à la source ses biodéchets ;
- la construction de nouvelles recycleries, l'acquisition de recycleries mobiles et la création d'écopoints de proximité ;
- la construction de centres de regroupement du tri pour accompagner la montée en puissance des collectes sélectives et réduire leurs transports ;
- le création d'espaces de réemploi au sein de toutes les recycleries et éco-points ;
- le doublement du nombre de bornes à textiles ;
- la finalisation du réseau de plateformes de compostage des biodéchets ;
- la construction des pôles de valorisation de Monte et du grand Ajaccio ;
- l'optimisation environnementale et le suivi réglementaire post exploitation des anciennes installation de stockage des déchets non dangereux de Vico et Viggianello ainsi que la création d'une nouvelle installation publique.

Le Programme Local de Prévention et de Valorisation

Le SYVADEC mène depuis sa création un grand nombre d'actions de prévention pour le compte et à la demande de ses intercommunalités membres : plan compostage, accompagnement pédagogique de tous les niveaux scolaires, communication régionale, réemploi, soutien à l'économie circulaire... Pour formaliser son engagement volontariste en la matière, le SYVADEC a adopté en mai 2022 son programme local de prévention et de valorisation pour la période 2021-2026. Il clarifie les objectifs des orientations stratégiques en mettant en perspective les actions menées avec leur contexte et avec leur impact attendu en matière de réduction à la source de la production de déchets et de tonnages valorisés.

Le bilan 2022 des actions du PLPVDMA figure en pages 31 à 33.

Les objectifs et indicateurs stratégiques 2021-2026

Objectifs réglementaires

Indicateurs		Objectifs	2021	2022	Cible 2025
Production de déchets		Réduction de la production de déchets ménagers collectés par habitant par rapport à 2010 : 10 % en 2020, 15 % en 2030	8 %	15 %	13 %
Filières REP		Neuf nouvelles filières REP de 2021 à 2025	1	2	9
Tri des emballages		Généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2022 : % hab.	100 %	100 %	100 %
Tri à la source des biodéchets		Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : 95 % de la population a une solution	27 %	28 %	95 %
		Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : détournement de 50 % des biodéchets des OMr en kg/hab avant mise en place du tri à la source (caractérisations OMr)	108	102	60
Réemploi		Réemploi de 5 % des déchets ménagers en 2030	0,7 %	0,5 %	2,6 %
Taux de réemploi et recyclage		Taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers et assimilés : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035	34 %	33 %	55 %
Valorisation énergétique		Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets non réemployés, recyclés ou compostés en 2025	8 %	9 %	70 %
Stockage		Réduction du stockage par rapport à 2010 : 30 % en 2020, 50 % en 2025	29 %	35 %	50 %
		10 % maximum de déchets ménagers stockés en 2035	61 %	61 %	40 %

Objectifs des orientations stratégiques, du PLPV et du plan pluriannuel d'investissement

Indicateurs		Objectifs	2021	2022	Cible 2025
PLPV	Pédagogie	100 % des établissements scolaires labellisés	70 %	78 %	100 %
	Compostage	42 % des habitants ont accès à un composteur	27 %	28 %	42 %
	Valorisation locale	20 % de valorisation locale des DMA (hors gravats)	10 %	10 %	20 %
	Tarification Incitative	38 % de la population corse à la TI en 2025	0 %	0 %	38 %
ISO 14001	GES	Bilan carbone : solde GES neutre (t. équ. CO ₂)	94 555	84 240	0
	Conformité ICPE	0 sites non conforme	0	0	0
ISO 45001	Santé Sécurité	Accidents du travail < 6%	7 %	3,7%	6%
ISO 9001	Satisfaction des usagers*	> 75%		ND	75
	Satisfaction des adhérents*	> 75%		ND	75
	Satisfaction des repreneurs	0 refus chez les repreneurs			0

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Coût du service	Contribution/t traitée	Maîtriser l'évolution des contributions (€/t)	181	191	220
	Contribution/hab.	Maîtriser l'évolution des contributions (€/hab)	137	132	147
PPI	Quais de transfert OMr	11 quais de transferts modernes opérationnels en 2025	10	10	11
	Centres de regroupement du tri	10 CRT opérationnels en 2025	4	5	10
	Recycleries	25 recycleries opérationnelles en 2025	23	23	25
	Eco-Points	5 écopoints opérationnels en 2025	2	2	5
	Recycleries mobiles	2 recycleries mobiles opérationnelles en 2025	1	2	2
	Espaces réemplois	30 espaces réemploi opérationnels en 2025	0	0	30
	Bioplateformes	4 bioplateformes opérationnelles en 2025	2	2	4
	Centres de tri valorisation	2 CTV opérationnels ou en construction en 2025	0	0	2

** Nouvel indicateur créé fin 2022 / sera renseigné pour la première fois en 2023. Coût du service : cible 2026 sur la base des projections financières avec réalisation des centres de tri et valorisation.*

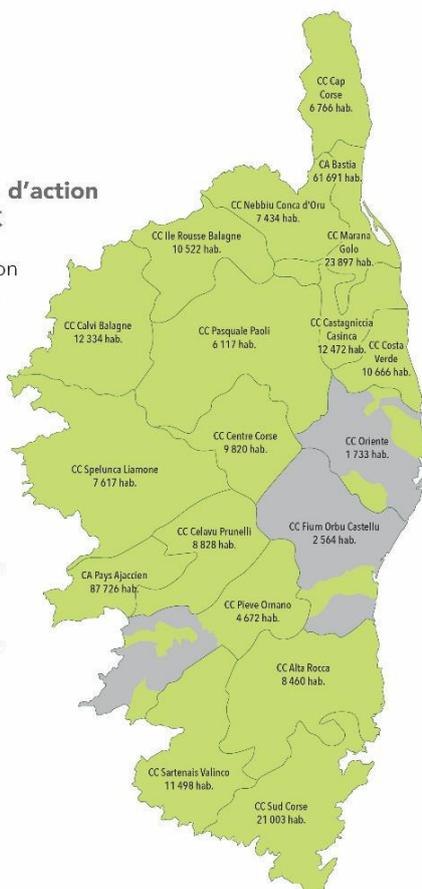
LES SERVICES ET LE RESEAU D'EQUIPEMENTS

Le périmètre d'action du SYVADEC

hab. : population des communes adhérentes

[\(liste des communes concernées sur syvadec.fr/rubrique Le Syvadec/Qui sommes-nous\)](#)

- Communes adhérentes
- Communes non adhérentes



Le SYVADEC est l'établissement public de valorisation des déchets ménagers de la Corse. Il a pour missions principales de mener des actions de réduction des déchets ménagers, de valoriser les déchets triés issus des collectes des intercommunalités adhérentes ou des recycleries, et de traiter les déchets résiduels. Ses actions s'inscrivent dans le cadre réglementaire national et territorial (plan de prévention et de gestion des déchets et plans d'action adoptés par la Collectivité de Corse).

Les 19 intercommunalités de Corse réalisent la collecte des déchets ménagers. Elles ont la responsabilité des méthodes de collecte, de l'implantation des bacs et bornes, de la programmation des tournées de ramassage.

Elles sont toutes adhérentes au SYVADEC pour la valorisation et le traitement des déchets qu'elles collectent : 16 d'entre elles pour la totalité de leur territoire, et 3 d'entre elles pour une partie de leur territoire.

En 2022, les adhérents du SYVADEC représentent un bassin de population de 317 425 hab. INSEE répartis sur 323 communes, soit 93 % de la population totale de l'île (340 440 hab. INSEE).

Les services du SYVADEC à ses adhérents : des compétences élargies

Construction et gestion d'équipements structurants : recycleries, centres de regroupement du tri, quais de transfert, installations de traitement, plateformes de compostage, centres de tri, espaces de réemploi...

Réduction à la source et sensibilisation : distribution de composteurs, supports de communication, animation du programme EcoScola.

Recyclage des collectes sélectives et des valorisables de recyclerie : transport, tri, marchés de traitement et de valorisation, contrats de reprise des matières issues du tri et contractualisation avec les éco-organismes.

Traitement des résiduels : transport et traitement des déchets résiduels.

Observatoire régional des déchets ménagers : l'ODEM Corsica a pour mission de développer la connaissance et la diffusion d'informations relatives à la gestion des déchets en Corse. Il met à disposition des données et études en lien avec le service public de gestion des déchets et suit les indicateurs réglementaires régionaux afin d'accompagner les adhérents dans l'atteinte de leurs objectifs et l'optimisation de leur service. ->

[Consulter l'ODEM Corsica](#)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Le réseau d'équipements du SYVADEC

Au 31 décembre 2022, le SYVADEC gère 47 sites techniques de gestion des déchets, soit la totalité des installations publiques de son périmètre. Il utilise également, par le biais d'un marché public, la recyclerie de Chimirec à Penta-di-Casinca, et valorise dans ses filières une partie des déchets issus des déchèteries d'Aleria et de Ghisonaccia.

Les modalités d'exploitation du service

La collecte

Sur les 28 recycleries, écopoints (mini-recycleries) et recycleries mobiles du périmètre du SYVADEC, 27 sont exploitées en régie, une est gérée dans le cadre d'un mandat de gestion et une en prestations de service.

La collecte des textiles est effectuée en régie par le SYVADEC sur le réseau principal. Dans le cadre de la structuration d'un réseau secondaire, les communautés de communes volontaires collectent les bornes à textiles mises à disposition dans des secteurs éloignés du réseau de voirie principal et les regroupent sur des sites principaux qui sont ensuite collectés par le SYVADEC.

Les collectes d'ordures ménagères et les collectes sélectives d'emballages, de papier, de verre et parfois des biodéchets et des cartons, sont réalisées par les intercommunalités.

Les recycleries

Les conditions d'accès aux recycleries du SYVADEC ont évolué en mars 2022 : les professionnels ne sont plus acceptés dans celles d'Ajaccio, Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio sauf pour les flux gratuits (meubles, DEEE, cartons et métaux) et leurs tarifs d'accès dans les autres recycleries ont été réévalués afin de couvrir le coût du service.-> [Consulter les conditions d'accès sur syvadec.fr](https://www.syvadec.fr)

Le transfert

Le SYVADEC dispose d'un réseau de 9 quais de transfert des ordures ménagères exploités en régie et 1 géré en mandat de gestion. Ils permettent le regroupement des tournées afin de limiter les transports. Lorsque le réseau d'équipements ne couvre pas le territoire et qu'il n'existe



Déchets acceptés	
Les encombrants	Meubles - Cartons - Bois - Métaux - Huiles - Végétaux - Gravats - Pneus - Bouteilles de gaz - Tout-venant - Déchets spéciaux
Les déchets d'équipements électriques et électroniques	Écrans - Petits appareils ménagers - Gros électroménager froid - Gros électroménager hors froid
Les petits déchets	Cartouches d'encre - Piles - Lampes - Textiles
Les biodéchets	Déchets alimentaires
Le tri sélectif	

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

pas encore de site du SYVADEC, le transfert est assuré par des prestataires de services (par exemple : zone ajaccienne). Le transfert des déchets de recycleries est effectué directement au départ des recycleries. La rupture de charge des collectes sélectives se fait dans les centres de regroupement du tri, en recyclerie ou sur des plateformes privées.

Le traitement des résiduels

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. En 2022, le traitement a été réalisé dans les deux installations privées : la STOC (Prunelli di Fium'Orbu) pour les déchets résiduels de la Haute Corse et le pôle Lanfranchi Environnement (Viggianello) pour les déchets résiduels de la Corse du Sud.

La valorisation

Les emballages sont triés dans un centre de tri situé à Nîmes, qui sépare les plastiques, les métaux ferreux, non ferreux et les briques Tetra Pack. Les matériaux sont ensuite expédiés vers les sites de recyclage. Le papier et le verre sont conditionnés puis expédiés vers les sites de recyclage.

Les déchets valorisables des recycleries et les textiles sont acheminés vers les filières de recyclage de chaque type de déchet, soit en Corse pour les déchets verts et gravats, soit sur le continent pour les autres flux.

Les biodéchets sont compostés sur les bioplateformes de compostage en régie de Corte et Viggianello, et en prestations de services chez SLTP à Cargèse et Balagne recyclage à Calvi, avec des ruptures de charge en plaine orientale et dans la zone bastiaise.

-> [Suivre le chemin des déchets en Corse](#)

Les modalités de gestion des sites du SYVADEC

	Régie	Mandat de gestion
Quais de transfert des OMR	10	1
Recycleries, écopoints et recycleries mobiles	26	1
Centres de regroupement du tri	4	1
Plateformes de compostage des biodéchets	2	
ISDND en post-exploitation	2	
Total des équipements		47

Le SYVADEC utilise également des infrastructures privées sous contrat public :

ISDND

- STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu
- Lanfranchi Environnement - Viggianello

Quais de transfert, centres de regroupement, centres de tri

- Quai de transfert Environnement Services - Ajaccio
- Quai de transfert AM Environnement - Biguglia
- Quai de transfert SLTP – Ajaccio
- Quai de transfert Environnement Services – Mezzavia
- Centre de regroupement et centre de tri AM Environnement - Biguglia
- Centre de regroupement Environnement Services – Mezzavia
- Centre de tri Paprec - Nîmes
- Centre de regroupement et centre de tri STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu
- Centre de tri Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Balagne Recyclage - Calvi
- Centre de regroupement Francisci Environnement – Aghione

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

- Centre de tri Francisci Environnement - Aghione
- Centre de regroupement Giraschi Environnement - Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Corse Euro déchets - Mezzavia
- Centre de regroupement Transports Agostini - Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Chimirec Corsica - Penta di Casinca

Plateformes de compostage

- Plateforme de compostage SLTP - Ajaccio
- Plateforme de compostage SLTP - Cargèse
- Plateforme de compostage Balagne Recyclage - Calvi
- Plateforme de compostage Agostini - Porto-Vecchio
- Plateforme de compostage CMO Industrie – Cervione
- Plateforme de compostage STOC - Prunelli-di-Fium 'Orbu

Sites de traitement des gravats

- Site de traitement CICO Carrière - Lucciana
- Site de traitement Balagne Recyclage - Calvi
- Site de traitement Francisci Environnement et Malagoli – Aghione et Porto-Vecchio
- Site de traitement Lanfranchi Environnement - Viggianello
- Site de traitement SGBC - Mezzavia

Sites de traitement des métaux

- Centre de regroupement Environnement Services – Mezzavia
- Centre de regroupement Environnement Services – Borgo

LES CHIFFRES CLES

Indicateurs techniques de collecte et de traitement

Les déchets réceptionnés et traités par le SYVADEC

En 2022, le SYVADEC a réceptionné et traité 214 896 tonnes de déchets, dont :

- 213 590 tonnes de déchets ménagers (y compris gravats) dont 210 182 tonnes pour le périmètre adhérent et 3 408 tonnes traitées par convention pour le périmètre non adhérent ;
- 1 306 tonnes de déchets professionnels et assimilés.

Les déchets ménagers traités par le SYVADEC sont pour 40 % des déchets valorisables (41 % en 2021) et pour 60 % des déchets résiduels.

Évolution des déchets ménagers réceptionnés et traités depuis 2019

Déchets ménagers (t)	2019	2020	2021	2022
Résiduel	136 998	131 493	138 901	129 058
Collecte sélective	26 680	26 107	29 994	30 786
Textile	881	849	1 127	1 098
Valorisable Recyclerie	49 338	58 433	64 435	52 649
Total général	213 896	216 882	234 457	213 590

Ordures ménagères	OM (t)
2022	126 903
2021	131 043
2020	122 966
2019	130 266

Collecte Sélective (t)	Biodéchets	Emballages	Papier	Verre
2022	3 461	10 190	2 678	14 456
2021	3 102	9 943	3 128	13 821
2020	2 359	8 449	3 365	11 934
2019	2 601	7 182	3 970	12 926

Flux de recycleries (t)	Résiduel	Valorisable
2022	2 155	52 649
2021	7 858	64 435
2020	8 527	58 433
2019	6 732	49 338

La production de déchets ménagers par habitant sur le périmètre du SYVADEC

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) utilisés pour l'indicateur de production de déchets sont les déchets ménagers hors gravats réceptionnés sur le périmètre du SYVADEC (204 690 tonnes en 2022), auxquels on rajoute les biodéchets traités par le compostage domestique ou de proximité évalués à 4 737 t en 2022.

Sur le périmètre du SYVADEC, la production de déchets ménagers et assimilés représente 229 427 tonnes soit une production par habitant de 660 kg.

Évolution de la production de DMA par habitant depuis 2010

Année	Population desservie	DMA produits (t)	Ratio DMA produits (kg/hab.)	DMA collectés (t)	Ratio DMA collectés (kg/hab.)
2010	173 857	135 035	777	133 485	777
2019	308 200	212 391	689	209 266	679
2020	312 464	214 755	687	211 034	675
2021	315 820	227 802	721	223 504	708
2022	317 425	209 427	660	204 690	645

La production de déchets par habitant est passée de 777 kg/hab. en 2010 à 660 kg/hab. en 2022 soit une réduction de la production de 15 %. Si l'on se base sur le ratio de DMA collectés par habitant (645 kg/hab. en 2022), qui est l'indicateur utilisé au niveau national, la baisse est de 17 %.

Modes de traitement et de valorisation des DMA

Les DMA produits en 2022 font l'objet de différents modes de traitement et de valorisation. Les déchets résiduels sont enfouis en installations de stockage de déchets non dangereux (61,3 % des DMA).

En fonction des flux et des matières, les déchets valorisables sont quant à eux recyclés, valorisés organiquement sous la forme de compost, réemployés ou bien valorisés énergétiquement en combustibles solides de récupération (CSR).

Modes de traitement et de valorisation	%
Enfouissement	61,3 %
Recyclage	23,8 %
Valorisation organique	8,5 %
Valorisation énergétique en CSR	5,8 %
Réemploi	0,5 %

Tonnages traités en centre de stockage depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vico	9 038	0	0	0	0	0
STOC	38 733	23 995	26 700	28 491	49 564	59 860
Viggianello	101 560	125 693	98 380	104 612	30 325	0
Lanfranchi	0	0	0	0	59 135	69 066
Environnement						
Total	149 332	149 688	125 080	133 104	139 024	128 926
Dont DMA	145 078	142 725	122 550	129 215	137 920	128 081
Dont professionnels	4 254	6 963	2 530	3 888	1 104	845

En 2010, le stockage des déchets ménagers résiduels représentait 617 kg par habitant et par an. En 2022, les déchets ménagers stockés représentent 404 kg par habitant et par an, soit une réduction de la quantité de déchets stockés de 35 % depuis 2010.

Modes de traitement par type de déchet ménager (en tonnes)

Type de déchet	Collecté	Réemploi	Valorisation organique	Recyclage	Valorisation énergétique (CSR)	Enfouissement	Total traité
Biodéchets	3 461		3 461				3 461
Bois	2 980	447		447	2 086		2 980
Bouteilles de gaz	56	46		9			56
Cartons	7 834			8 178			8 178
Cartouches d'encre	1	0		0	0		1
DDS	211			6	204		211
DEEE	4 000			3 040	400	560	4 000
Emballages	10 190			6 411	2 953	580	9 944
Gravats	5 492			5 492			5 492
Lampes	10			9	1		10
Métaux	4 855			4 855			4 855
Meubles	9 320			5 778	3 355	186	9 319
OM	126 903					126 767	126 767
Papier	2 678			2 601			2 601
Piles	8			6	2		8
Pneus	255	38		92	125		255
Textiles	1 098	617		308	103		1 028
Tout Venant	2 155					2 155	2 155
TV Valorisé	7 863	16	189	4 513	3 145		7 862
Végétaux	9 779		9 779				9 779
Verre	14 456			14 270			14 270
Huiles	61			61			61
Biodéchets compostés par l'habitant	4 737		4 737				4 737
Total général	218 403	1 164	18 166	56 078	12 375	130 248	218 031

La différence entre le total collecté et le total traité est liée à des effets de stock ou de freinte.

LES ACTIONS DE PREVENTION, DE VALORISATION ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN MATIERE DE DECHETS

Objectifs réglementaires

- Réduction de la production de déchets ménagers par habitant de 15 % en 2030 par rapport à 2010 (15 % en 2022).
- 38 % de la population couverte par la tarification incitative en 2025 (0 % en 2022).
- Taux de réemploi : 5 % des déchets ménagers en 2030 (0,5 % en 2022).
- Généralisation du tri à la source des biodéchets à fin 2023 (28 % de la population couverte en 2022).

Axe 1 : réduire la production de déchets

OS1. Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative

Objectif : doter toutes les collectivités volontaires, d'ici 2025, d'un plan d'action pour déployer la redevance spéciale et la fiscalité incitative.

Le SYVADEC a lancé au premier trimestre 2022, une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative pour 12 intercommunalités de Corse, afin d'en évaluer les possibilités de déploiement aussi bien pour les ménages que pour les professionnels. L'étude intègre également un volet redevance spéciale incitative et optimisation du service. La restitution de l'étude est prévue à l'été 2023.

Parallèlement à cette étude, en partenariat avec l'ADEME, le SYVADEC a lancé un nouveau programme d'aide à la connaissance des coûts destiné aux intercommunalités. Il comporte des formations à la méthodologie nationale ComptaCoût et un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé. Les résultats sont ensuite compilés dans le référentiel régional des coûts puis diffusés sur le site de l'ODEM Corsica. En parallèle, une étude dédiée permet de déterminer le niveau de financement du service par la TEOM, REOM et redevance spéciale, de le mettre en perspective avec les coûts et ainsi de restituer le taux de couverture du service par intercommunalité.

OS2. Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention

Pour partager les bonnes pratiques menant à l'élaboration d'un programme local de prévention, le SYVADEC a créé le groupe de travail « Prévention », qui est reconduit chaque année. En décembre 2022, il a été consacré aux thématiques liées à la qualité des flux biodéchets et emballages ont été abordées, ainsi qu'à la démarche de mise en place d'une procédure qualité au niveau de la collecte. La Communauté d'Agglomération de Bastia y a également présenté son projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et la Communauté de Communes Marana Golo ses actions dédiées à la valorisation des déchets verts.

OS3. Développer l'éco-consommation et les écogestes

Expérimentation Oui pub

En décembre 2021, le SYVADEC a été choisi, dans le cadre d'un appel à projet national de l'ADEME, pour expérimenter d'ici 2025 le nouveau dispositif « Oui Pub ». Il vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres par la mention « Oui Pub ». L'objectif de cette expérimentation, menée dans toute la Corse

ainsi que dans 13 autres territoires en France, est de réduire le gaspillage de papier et de tendre vers une publicité voulue et non plus subie, afin de réduire l'hyperconsommation.

Promouvoir l'éco-consommation

En vue de promouvoir l'éco-consommation et d'encourager les insulaires à adopter des comportements vertueux, le SYVADEC a développé sur son site internet une rubrique intitulée « Comment réduire mes déchets », proposant des écogestes. Afin d'enrichir son contenu, il a poursuivi son partenariat avec des acteurs locaux, notamment Sébastien Bonardi, agriculteur, qui propose des conseils pour composter et jardiner.

Le SYVADEC a également mené 3 campagnes de sensibilisation aux gestes de prévention mixant différents médias (affichage urbain, spots radio, sponsoring réseaux sociaux) : promotion de l'annuaire des réparateurs, des ateliers zéro déchet, des éco-gestes.

-> [Consulter la rubrique Comment réduire mes déchets sur syvadec.fr](https://syvadec.fr)

Axe 2 : préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

OS4. Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte

Objectif : 100 % des établissements accompagnés sur le périmètre adhérent (écoles, collèges, lycées et université) en 2025 (78 % en 2022).

Les programmes pédagogiques ont été menés dans les établissements scolaires selon un calendrier annuel alliant comités de pilotage, diagnostics, groupes de travail, visites de sites et séances de sensibilisation. 25 écoles et 3 collèges ont été labellisés entre juin et décembre. Les Trophées des EcoScola et les Eco-Défis des collèges et lycées ont pu être organisés en présentiel pour la première fois. Un espace enseignant a été créé sur le site internet du SYVADEC, regroupant des ressources documentaires et des vidéos mais également des jeux adaptés à tous les niveaux scolaires.

Cette année a également marqué le déploiement du dispositif élaboré pour les étudiants de l'Université de Corse dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de CITEO.

Chiffres clés :

- 4 279 nouveaux élèves sensibilisés
- 1 568 élèves ayant bénéficié du module de maintien
- 1 dispositif nudgé à l'Université

-> [En savoir plus sur les programmes pédagogiques sur syvadec.fr / rubrique Enseignant](https://syvadec.fr/rubrique/enseignant)

OS5. Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation

Une base de données a été élaborée à partir des diagnostics réalisés dans toutes les cantines accompagnées depuis 2016, qui centralise les informations quantitatives et qualitatives afin de proposer aux agents les solutions les plus adaptées pour réduire le gaspillage alimentaire et favoriser le tri des biodéchets.

Chiffres clés :

- 149 cantines enregistrées dans la base de données
- 67 % font le tri (emballages, papiers) au terme de l'accompagnement
- 70 % font le tri des biodéchets au terme de l'accompagnement



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Axe 3 - Développer le réemploi

Objectif réglementaire : 5 % des DMA réemployés en 2030 (0,5 % en 2022).

OS6. Démocratiser le réemploi

2022 a marqué le passage en phase opérationnelle d'actions préparées fin 2021. Ainsi, à la fin de l'année, l'annuaire de la réparation disponible en ligne comptait 149 artisans enregistrés. 85 ateliers pour la réduction des déchets ont été organisés sur toute la Corse, en partenariat avec 9 associations locales. Un peu plus d'une tonne de textiles de second choix a été distribuée à trois partenaires pour alimenter leurs activités de réemploi et transformation. Enfin, le SYVADEC a participé, en tant que coach, au Challenge de l'innovation de l'Université de Corse et a remis un prix spécial économie circulaire à une équipe d'étudiants.

-> [Consulter l'annuaire des réparateurs et la programmation des ateliers pour la réduction sur syvade.fr](#)

OS7. Finaliser le déploiement de la filière textiles

Objectif : 5,6 kg/hab./an en 2025, soit 2 150 tonnes (3,2 kg/hab. en 2022 soit 1 100 tonnes).

Le réseau de collecte des textiles a été densifié avec l'ajout de 53 conteneurs dans l'Extrême Sud, en Balagne et sur le territoire de la Communauté de Communes Marana Golo. La mise en place d'une rupture de charge à Porto Vecchio a constitué le temps fort de l'année.

Cela permet de transférer les textiles directement de ce point vers les centres de tri. Jusqu'ici, le linge était remonté à Bastia pour pouvoir être expédié. Cette avancée va permettre d'optimiser les tournées et de finaliser la densification dans les autres secteurs géographiques. Enfin la campagne de communication régionale annuelle a été réalisée afin d'augmenter la visibilité sur ce geste de tri.



Chiffres clés :

- Fin 2022, le réseau compte 270 points de collecte dont 14 associations et 21 points placés sur le réseau secondaire (collectés par les EPCI partenaires).
- 1 PAV pour 1 261 hab (moyenne nationale d'1 PAV pour 1 494 hab)
- 3,2 kg/hab/an et 1 100 tonnes captées

-> [Retrouver la cartographie des bornes textiles sur syvade.fr rubrique trouver une borne à textiles](#)

Axe 4 : optimiser les performances de tri

Objectifs réglementaires :

Généraliser l'extension des consignes de tri à tous les emballages d'ici 2022 : réalisé en août 2018

Taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers : 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 (33 % en 2022).

OS8. Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri

La phase de diagnostic de l'étude tarification incitative a permis, au regard des caractéristiques des territoires étudiés, de préconiser à chaque intercommunalité des actions d'optimisation de la collecte et d'amélioration du tri.

Parallèlement, le SYVADEC a organisé plusieurs groupes de travail : l'un sur la collecte, qui a permis d'aborder la question de la qualité de la collecte des biodéchets et des emballages, et les deux autres autour de la communication. Le premier a pris la forme d'une séance de formation sur la communication nudgée, animée par Mickaël Dupré, Chercheur en psychologie sociale de l'environnement.

Le site de dépôt des documents de présentation
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

le bilan des campagnes de communication 2022 et le programme 2023. À l'occasion des campagnes régionales, le SYVADEC a fourni 6 kits de communication aux intercommunalités et des conseils sur demande pour relayer la communication auprès des habitants de leurs territoires.

OS9. Sensibiliser les usagers

Le SYVADEC a mené 2 campagnes de communication régionales afin d'inciter les Corses à s'équiper en composteurs individuels et à trier les emballages, le verre et le papier. Le concept de communication engageante, qui a fait ses preuves les années précédentes, a continué d'être utilisé. Il permet d'influer sur les comportements et de passer de l'intention à l'action de tri.

Chaque campagne a été testée en amont et après sa diffusion afin d'ajuster puis d'évaluer son efficacité. Ces campagnes ont été diffusées sur l'ensemble du territoire, en déployant différents supports de communication : annonces presse et radio, sponsoring réseaux sociaux, éditions, affichage urbain, relations presse.

Des campagnes plus restreintes mixant différents médias ont également été conduites pour promouvoir le tri : tri des textiles, consignes de tri, promotion du compostage in giru, nouveau service de recyclerie mobile en Pays Ajaccien.



Axe 5 : généraliser le tri à la source des biodéchets

Objectifs réglementaires : généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023

- 95% de la population ayant accès à une solution de tri des biodéchets dont 42 % équipée d'un composteur (28 % en 2022).
- 50 % des biodéchets détournés des ordures ménagères résiduelles, soit 60 kg/hab. (102 kg/hab. en 2022).

OS10. Accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets

En 2021, le Plan régional Biodéchets 2023 réalisé par le SYVADEC a doté chaque intercommunalité d'un plan d'actions pour détourner les biodéchets soit par le compostage de proximité soit par une collecte séparative. En 2022, dans le cadre du réseau biodéchets, le SYVADEC a organisé le Forum biodéchets, en partenariat avec le réseau Compost Plus. -> [En savoir plus sur le Plan régional biodéchets](#)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

OS11 - Renforcer le plan Compostage

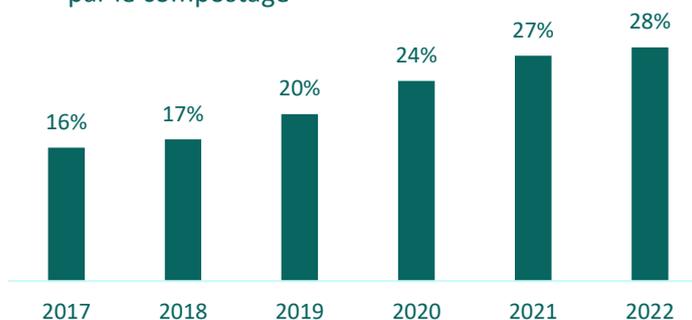
Depuis 2009, le SYVADEC distribue des composteurs adaptés à chaque type d'habitat dans le cadre de son Plan compostage. En 2022, plus de 500 distributions ont été organisées dans toute la Corse, complétées par le « Compostage in Giru » : 2 955 composteurs individuels ont été distribués.



Le parc se compose ainsi de 39 714 composteurs sur le périmètre du SYVADEC et de 42 726 pour toute la Corse. 28 % de la population bénéficie désormais d'une solution de compostage.

Chaque année, le SYVADEC accompagne les distributions par une campagne de communication régionale et la promotion du « Compostage in giru », qui permettent d'encourager les inscriptions pour récupérer un composteur. Le compostage à domicile a permis de détourner 4 737 tonnes de biodéchets de la poubelle en 2022, soit + 10 % par rapport à 2021, ce qui représente 14 kg/hab.-> [Retrouvez le bilan par intercommunalité](#)

Evolution du taux de couverture de la population par le compostage



Axe 6 - Développer le recyclage sous toutes ses formes et l'économie circulaire

OS12. Déployer les nouvelles filières REP

Objectif : déployer les 9 nouvelles REP prévues par la loi AGECE.

La 1^{ère} filière des huiles minérales et végétales est déjà déployée depuis 2020 au sein des recycleries du SYVADEC.

En 2022, le SYVADEC a travaillé au déploiement de la filière mégots, qui vise à financer les communes pour les aider à réduire les mégots jetés au sol et en organiser le ramassage. Une demi-journée d'information avec l'éco-organisme ALCOME a été proposée aux adhérents et mairies à compétence propreté, afin de leur présenter les enjeux de la filière et les modalités de contractualisation.

En parallèle, les évolutions des futures filières ont été suivies (bâtiment, sports et loisirs, bricolage et jardin, jouets) et des contacts ont été pris avec les nouveaux éco-organismes agréés, de manière à pouvoir les déployer dès que les opérateurs auront été choisis par les éco-organismes.



OS13. Développer le recyclage local et l'économie circulaire

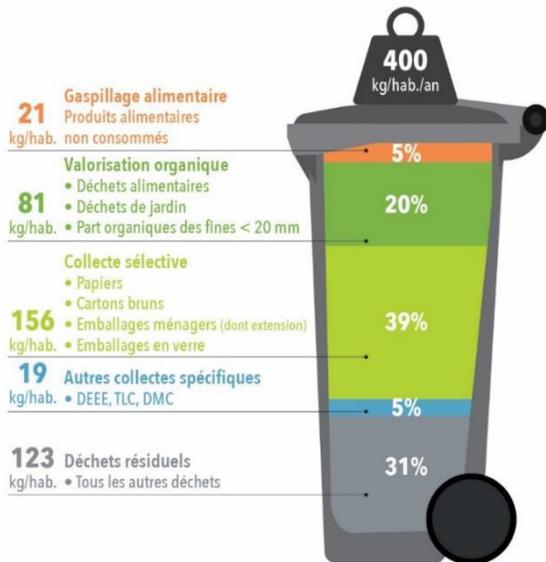
Objectif : 20 % de valorisation locale en 2025 (10 % en 2022).

La filière papiers carton représentant près de 14 000 t par an, a été choisie en 2022 pour étudier les possibilités de valorisation locale. L'étude a mis en évidence l'opportunité d'une transformation en cellulose

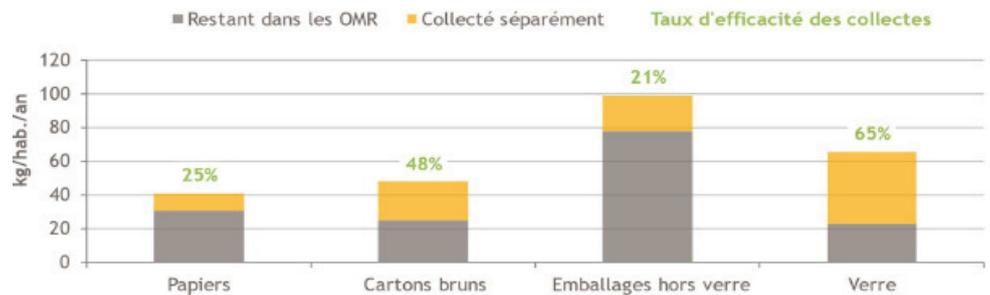
moulée pour fabriquer des produits d'emballage actuellement importés (boîtes à œufs, porte-gobelets, alvéoles pour fruits et légumes...). Une visite de l'usine Cellulopack située à Castelsarrasin a été organisée, confirmant que le modèle pourrait être reproductible.

Une fiche de synthèse a été élaborée. Elle sera diffusée aux porteurs de projets éventuels.

Comme tous les ans, des caractérisations ont été réalisées pour déterminer le contenu moyen de la poubelle grise corse. Il reste encore 69 % de déchets qui pourraient être triés dans les ordures ménagères.



3 papiers sur 4, 8 emballages sur 10, plus de la moitié des cartons et 1/3 du verre ne sont toujours pas triés et se retrouvent encore dans la poubelle grise.



ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FINALISER LE RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE TRI, DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

OS14. Quais de transfert des OMr et du tri

Objectif : 11 quais de transfert des OMr et 10 centres de regroupement du tri modernes opérationnels fin 2025 (10 et 5 en 2022)

CRT de Viggianello



En 2022, des travaux de réparation ont été réalisés sur le quai de transfert de Calvi à la suite des intempéries de l'été, ainsi que des travaux sommaires de voirie sur le quai provisoire de Porto-Vecchio. Le centre de regroupement du tri de Viggianello a été livré et les travaux de celui de Saint-Florent ont commencé. Des études ont été réalisées pour la création des futurs quai de transfert et centre de regroupement du tri de Porto-Vecchio Murtone, ainsi que pour les centres de regroupement du tri de Belgodère et Lecci (intégré à la future recyclerie).

OS15. Recycleries

Objectif : 25 recycleries opérationnelles fin 2025 (23 en 2022).

Les travaux de modernisation des recycleries de Lucciana et de Figari ont été livrés au premier semestre 2022. Les études ont été achevées pour l'agrandissement et la requalification de la recyclerie de Corte ainsi que pour la création de celle de Lecci, qui intégrera un centre de regroupement du tri et la zone de chargement des textiles du Sud Corse. L'équipement des recycleries en engins pour tasser les bennes et optimiser les transports s'est poursuivi avec l'équipement de Cauro et Figari en 2022.

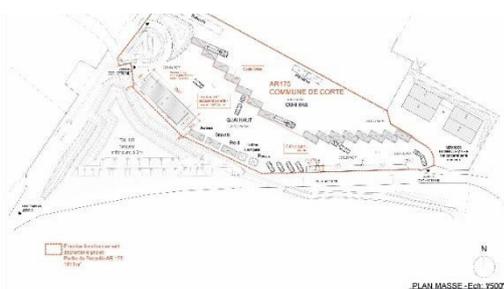
Recyclerie de Figari



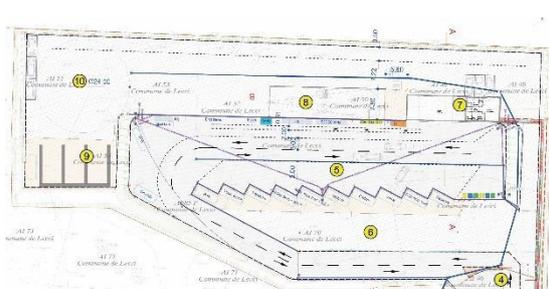
Recyclerie de Lucciana



Plan d'extension de la recyclerie de Corte



Plan de la future recyclerie de Lecci



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

OS16. Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles

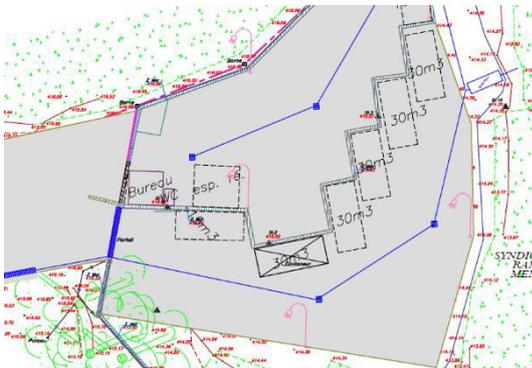
Objectif : 5 écopoints et 2 recycleries mobiles opérationnels fin 2025 (2 écopoints à rénover et 2 recycleries mobiles opérationnelles en 2022).

Au regard du ratio de population desservie, les agglomérations du Grand Bastia et du Grand Ajaccio sont sous-équipées, tandis que certaines zones rurales sont éloignées des recycleries. Pour répondre à ces problématiques, le SYVADEC a créé de nouveaux équipements de proximité : les recycleries mobiles et les écopoints (mini-déchetteries fixes).

Après la mise en service de la recyclerie mobile du Grand Bastia en 2021, celle du Grand Ajaccio a été livrée en septembre 2022.

Les études de rénovation des écopoints existants de Rezza et Campile sont terminées. Par ailleurs, la recherche de terrains est en cours pour de futurs sites.

Projet de rénovation de l'écopoint de Rezza



Recyclerie mobile du Grand Ajaccio



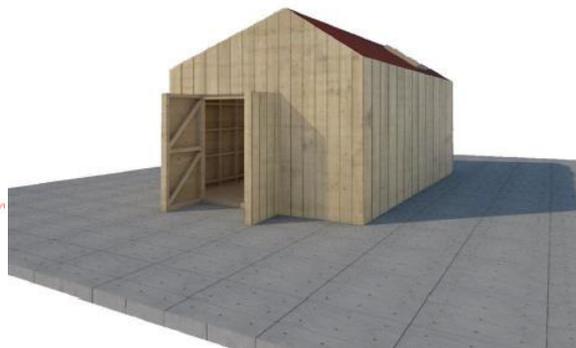
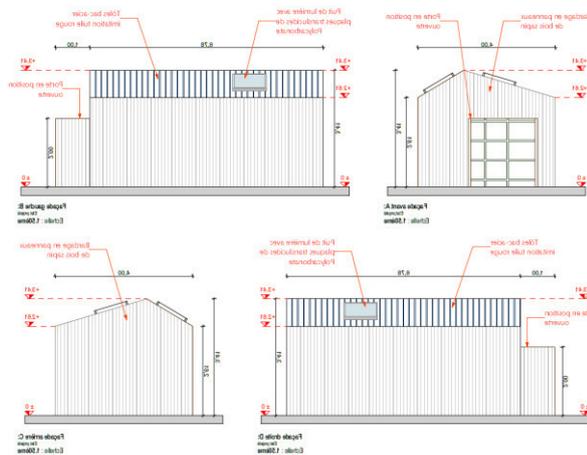
OS17. Espaces réemploi

Objectif : équiper toutes les recycleries et éco-points du SYVADEC d'un espace de réemploi, soit 30 espaces réemploi opérationnels d'ici fin 2025 (0 en 2022).

De nombreux objets encore utilisables sont jetés par les usagers dans les recycleries malgré l'intérêt qu'ils pourraient présenter pour d'autres. Les espaces réemploi permettront de les mettre de côté pour leur donner une seconde vie.

En 2022, le concept architectural des espaces réemploi a été défini et le marché pour leur création a été lancé. L'ouverture des 6 premiers est prévue au second semestre 2023.

Concept architectural des espaces réemploi



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

OS18. Bioplateformes de compostage

Objectif : 4 bioplateformes de compostage opérationnelles d'ici fin 2025 (2 en 2022).

Les bioplateformes de compostage accueillent les végétaux qui ont été déposés par les particuliers dans les recycleries, et les biodéchets issus des collectes sélectives des intercommunalités. Après le processus de fermentation, ces plateformes permettent de fabriquer du compost de très bonne qualité, utilisable en agriculture biologique.

2 bioplateformes du SYVADEC sont déjà en fonctionnement à Corte et Viggianello ainsi que 2 plateformes privées à Calvi et Cargèse. Le SYVADEC a prévu d'en créer 3 autres pour achever le maillage du territoire : une dans le bâtiment du CTV de Monte pour la zone bastiaise, une à Sisco pour le Cap Corse (en cours de contentieux), et une en plaine orientale.

En 2022, les études de création de la future plateforme de compostage de Belgodère ont été terminées et le permis est en cours.

Projet de bioplateforme de Belgodère



Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation

Objectif : 2 centres de tri livrés ou en travaux d'ici fin 2025 (0 en 2022).

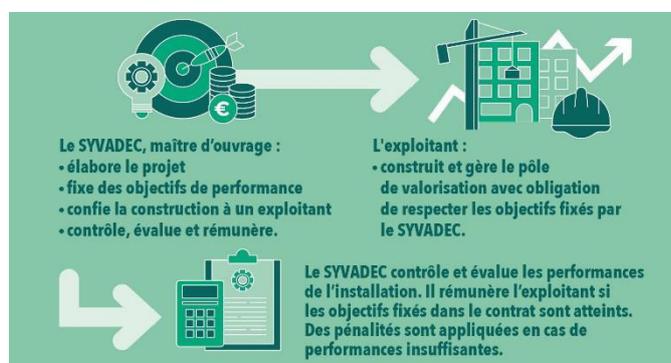
Les projets de centres de tri et de valorisation de Monte et du Grand Ajaccio permettront de trier les emballages et les déchets de recycleries, de récupérer ce qui peut encore être recyclé dans les OMr, de stabiliser la fraction à enfouir pour en supprimer les odeurs et de fabriquer un combustible solide avec les déchets non recyclables qui ont un fort pouvoir calorifique, valorisable dans des chaudières locales. Ces pôles serviront aussi de centres de regroupement du tri pour leur zone de chalandise. Le CTV de Monte inclura également une bioplateforme de compostage en bâtiment pour le secteur du Grand Bastia.

En complément des actions de réduction et de tri à la source, les CTV permettront d'atteindre les objectifs réglementaires de valorisation matière et énergétique, et de réduire de plus de 50 % les déchets enfouis.

OS19. CTV du Grand Bastia

La phase de marché global de performance pour la conception, la construction et l'exploitation du CTV de Monte est terminée et le marché a été attribué en octobre 2022.

Le choix du marché global de performance permet de garantir les performances de tri et les coûts de fonctionnement de l'équipement tout en conservant une gestion publique : le SYVADEC sera propriétaire de l'équipement et de l'autorisation d'exploiter.



Le projet est désormais en attente du tour de table des financeurs, pour une livraison prévue en 2026.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Schéma d'organisation du futur CTV de Monte



OS20. CTV du Grand Ajaccio

La maîtrise d'ouvrage des études du CTV du Grand Ajaccio a été confié par le SYVADEC à la CAPA. Après une première consultation infructueuse, le marché a été relancé et est en cours de consultation. À la suite à l'annulation du PLU d'Ajaccio, qui a rendu impossible la construction du CTV sur le premier terrain envisagé, le projet a été déplacé sur un nouveau terrain situé à Mezzana.

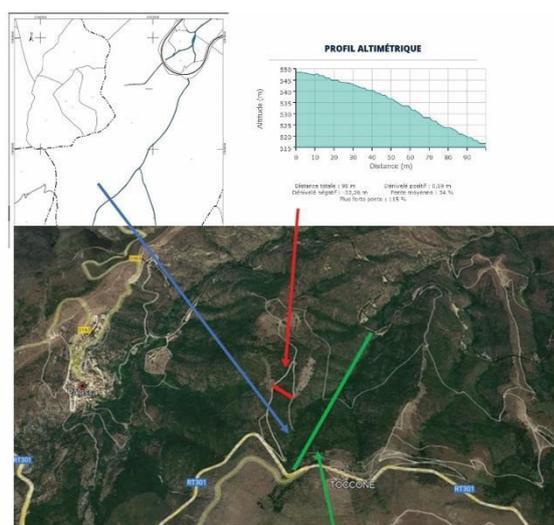
Axe 9 : Sécuriser le stockage des déchets ultimes

OS21. Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

Objectif : 1 nouvelle ISDND en travaux d'ici fin 2025 (0 en 2022).

À la suite de l'abandon du projet de création d'une ISDND à Moltifao, deux nouveaux terrains ont été proposés au SYVADEC par les communes concernées et l'OEC. L'un d'entre eux, situé en proximité des pistes de la base militaire de Solenzara, a été écarté après l'avis négatif rendu par l'armée et la DGAC. Les études de préfaisabilité ont débuté sur le second site, situé à Palasca.

Études de préfaisabilité de la création d'une ISDND à Palasca



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : OPTIMISER LA QUALITE DU SERVICE TOUT EN MAITRISANT LES COUTS

Axe 10 : Mener une politique Qualité, Santé Sécurité et Environnement exemplaire

En octobre 2022, le SYVADEC a été certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 pour l'ensemble de ses activités : une belle reconnaissance de son engagement en matière de qualité de ses services, de respect de l'environnement et de santé et sécurité de ses agents.



Chiffres clés :

- 10 jours d'audit de l'ensemble des services et des sites de Teghime, Saint-Florent, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, Lucciana et Ventiseri.
- 15 points forts
- 0 Non-Conformité majeure
- 3 NC mineures

OS22. Mener une politique environnementale exemplaire : ISO 14001

Objectifs : conformité réglementaire des ICPE – 0 NC majeure (0 NC en 2022) et neutralité carbone en 2026 (98 017 t.éq.CO₂ en 2022)

Le maintien de la conformité ICPE des installations

En 2022, l'ensemble des sites soumis à Déclaration avec Contrôle Périodique ont été vérifiés par un organisme agréé. Aucune non-conformité majeure n'a été relevée. En complément des contrôles périodiques réglementaires, 2 inspections de la DREAL ont eu lieu sur les recycleries de l'Arinella et Lucciana. Elles concluent que la gestion de l'exploitation est globalement satisfaisante, avec quelques non conformités, sans suite administrative, qui ont été levées depuis. Avec l'obtention de la certification ISO 14001, les contrôles périodiques ICPE des installations passent de 5 ans à 10 ans. Toutefois, les audits internes se poursuivront annuellement afin de gérer au mieux la qualité environnementale de nos sites.

L'engagement vers la neutralité carbone

En 2022, les émissions de GES restant à compenser pour atteindre la neutralité carbone (84 240 t.eq.CO₂) sont en baisse de 11%. Le Bilan Carbone 2022 présente une estimation des émissions de GES restant à compenser en 2025 afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone. En prenant en compte les projections du PLPV ainsi que la création du CTV de Monte, les émissions à compenser seront réduites à 25 394 t.éq.CO₂ à l'horizon 2026. Le bilan carbone est disponible sur Syvadec.fr.

Le développement durable au SYVADEC

Dans son objectif d'amélioration continue de sa politique environnementale, le SYVADEC établit chaque année son rapport sur le développement durable. Ce document permet d'appréhender les actions menées pour répondre aux 5 finalités du développement durable, mais aussi contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015. Le rapport sur le développement durable est disponible sur Syvadec.fr.

OS23. Mener une politique de santé sécurité des agents exemplaire : ISO 45001

Objectif : Maintenir à moins de 6% les accidents du travail (3,7 % en 2022).

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Développement du réseau prévention

En 2022, le réseau prévention a contribué à l'amélioration de la santé et la sécurité des agents notamment à travers :

- les 7 inspections de l'ACFI du CDG83 qui ont permis de proposer des actions de prévention sur les sites techniques ;
- la sensibilisation aux addictions et aux risques routiers délivrée par l'ACFI auprès des agents de collecte textile ;
- les 3 CHSCT, avec la visite des sites de Lucciana et Viggianello, la validation et le suivi du programme de prévention ;
- la rédaction des bulletins SST mensuels et le suivi des fiches de signalement par les 4 assistants de prévention.

+ 70% des actions préconisées par le réseau prévention ont été réalisées dans l'année.

Amélioration continue de la santé et la sécurité

Le programme de prévention s'est poursuivi cette année avec notamment :

- la mise à jour du Document Unique avec intégration du plan de maîtrise des risques ;
- 100 % des sites visités ;
- plus de 60 % des agents sensibilisés aux risques liés à leur activité ;
- les dotations d'EPI et autres équipements spécifiques ;
- le suivi et l'analyse des sinistres et accidents.

En 2022, d'autres actions de prévention ont permis l'amélioration de notre politique SST :

- la mise en place de signalétique provisoire pour sécurisation des zones sinistrées ;
- l'étude de la coactivité dans les recycleries, et le réaménagement de site ;
- la modification du dispositif pour travailleurs isolés ;
- le déploiement des kits intérimaires dans les sites techniques ;
- le formateur SST interne.

Démarche QVT

Si en 2021, le plan d'actions QVT portait sur la communication, à la suite de l'enquête RPS, en 2022, la QVT s'est axée sur la notion plus large de « bonheur au travail ». Toujours dans une démarche participative, 4 groupes de travail représentatifs de l'ensemble des services ont été constitués (2 groupes managers et 2 groupes agents). Ce fût l'occasion pour chacun de partager sa vision du bonheur au travail et ainsi d'élaborer un plan d'actions à partir des thématiques prioritaires pour les agents, notamment le management participatif et l'organisation du travail. Validé par les membres du CHSCT et du CODIR, il sera mis en œuvre tout au long de l'année 2023.

OS24. Optimiser la qualité du service : ISO 9001

Objectifs :

- Satisfaction des usagers et des adhérents > 75 % (objectif évalué à compter de 2023)
- Satisfaction des repreneurs : 0 refus de camions chez les repreneurs.

En 2022, deux camions de verre ont été déclassés à l'usine de Béziers. La procédure qualité existante dans les marchés de valorisation du SYVADEC a été adaptée afin d'atteindre l'objectif de zéro refus : une application mobile a ainsi été élaborée en interne et installée chez les opérateurs et dans les sites du SYVADEC pour contrôler plus finement la qualité des apports quotidiens, garantir la traçabilité et faire des remontées d'informations aux apporteurs en cas d'anomalie.

Axe 11 : Maîtriser l'évolution des contributions

Objectifs :

- Maîtriser l'évolution des contributions par tonne traitée (191 €/t en 2022).
- Maîtriser l'évolution des contributions par habitant (132 €/hab. en 2022).

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

OS25. Maîtriser les coûts de transport

Le transport des déchets représente un coût de 5 M€ par an, soit 8 % du budget de fonctionnement du SYVADEC. Celui-ci a mis en œuvre un plan de réduction des coûts de transport en agissant sur tous les leviers possibles :

- négocier les prix ;
- optimiser les chargements ;
- analyser les coûts par rapport à une prestation en régie.

En 2022, la négociation systématique des marchés dont les offres dépassent le budget alloué a permis de réaliser 264 852 € d'économies par rapport aux coûts des marchés précédents.

La création des quais de transfert des OMr et la départementalisation du traitement des OMr ont permis d'optimiser les transports de déchets vers les ISDND.

Les transports des flux valorisables sont également optimisés au maximum. En 2022, la réorientation des collectes de carton du Sartenais Valinco Taravo chez Lanfranchi Environnement et le dépôt direct des déchets verts sur la plateforme de Viggianello ont permis une économie de 13 400 €.

Par ailleurs, de nouveaux engins de tassement des bennes de recyclerie ont été livrés à Vico, Figari et Cauro.



OS26. Maîtriser les coûts de collecte, traitement et investissement

Particuliers Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1^{er} mars 2022

Vous venez déposer vos déchets avec un véhicule de tourisme, un 4x4 ou une petite remorque. <2,5 m

L'accès est gratuit et le nombre de passage illimité

Vous venez déposer vos encombrants avec un pick-up, un véhicule utilitaire ou une grande remorque

L'accès est réglementé

- Vous aurez à présenter un badge recyclerie.
- À commander sur syvadec.fr : vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.
- Vous bénéficiez de 10 crédits gratuits par an pour apporter vos déchets. Au-delà, l'accès à la recyclerie sera payant (tarifs ci-dessous).

Professionnels Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1^{er} mars 2022

Les recycleries du SYVADEC sont un service gratuit réservé aux particuliers et financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est pourquoi l'utilisation par les professionnels est réglementée.

Vous venez déposer vos encombrants avec > 2,5 m

- 1 CREDIT PAR PASSAGE = 50 €
- 4 CREDITS PAR PASSAGE = 200 €
- 5 CREDITS PAR PASSAGE = 250 €

L'accès est réglementé et payant dès le premier passage

- Vous aurez à présenter un badge recyclerie.
- À commander sur syvadec.fr : vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.
- Chaque passage est payant. Le prix est fonction du type de véhicule utilisé.

Gratuite : MEUBLES, DEEE, ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES et ÉLECTRONIQUES, MÉTAUX, CARTONS. Les gravats ne sont pas acceptés.

Vous pourrez demander le remboursement de vos crédits non utilisés au 31 mars, ou disposer d'un autre pour acheter des crédits au nouveau tarif.

Vous pouvez utiliser les déchetteries dédiées aux professionnels (liste en scannant le QR code). Pour toute information complémentaire, adressez-vous à vos chambres consulaires et fédérations.

Plus d'informations sur syvadec.fr

syvadec SYNDICAT DÉPARTEMENTAL FÉDÉRAL DE VALDAIENNES DES DÉCHETS DE CORSE

En mars 2022, le SYVADEC a fait évoluer les conditions d'accès des professionnels dans ses recycleries afin que le coût de leurs déchets ne soit plus assumé par les ménages.

Ils sont désormais refusés dans certaines recycleries, lorsqu'il existe des déchetteries privées à proximité pour les accueillir (à Ajaccio Stiletto, Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio) et le tarif d'accès a été réévalué dans les autres recycleries afin de couvrir le coût réel de traitement de leurs déchets.

Les meubles, DEEE, cartons et métaux restent acceptés et gratuits dans toutes les recycleries sans limitation d'apport y compris pour les professionnels.

Les objectifs de réorientation des professionnels vers les déchetteries privées ont été atteints : les tonnages de recyclerie ont diminué de 37 % et jusqu'à 50 % pour les flux les plus coûteux (tout-venant, végétaux et bois). Cela représente une économie de 2 M€ par an de transport et traitement.

OS27. Adapter les modalités de calcul des contributions

Le Syvadec est un syndicat de traitement qui n'est pas fiscalisé. Il ne peut ni voter la TEOM, ni la REOM. Son financement est assuré par des cotisations qui représentent près de 80 % des recettes de fonctionnement sur les 3 derniers exercices. La cotisation couvre le coût syndical c'est-à-dire les charges nettes des autres recettes et comprend, depuis 2017, une part reversée aux adhérents au titre de la contribution à la gestion des déchets.

Accusé de réception en préfecture
27/06/2023 12:00:06
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Depuis la création du SYVADEC en 2007 et conformément à ses statuts, les cotisations des adhérents sont calculées uniquement au prorata des tonnages de résiduels enfouis. Les efforts de tri déployés depuis portent progressivement leurs fruits et la part des tonnages résiduels est passée de 80 à 60 % des déchets traités par le SYVADEC. Les flux de tri et de valorisables de recycleries ont fortement augmenté ainsi que les coûts liés à leur transport et à leur valorisation. L'ensemble de ces services est ramené uniquement aux tonnages de résiduels, posant un problème de lisibilité sur le contenu de l'appel à cotisation, qui est compris comme « le coût des OMr au SYVADEC » et non comme le coût de l'ensemble des actions syndicales appelé au prorata des tonnes résiduelles.

D'autre part, le soutien qui est reversé aux intercommunalités représente des montants de plus en plus élevés qui sont parfois « oubliés » par les adhérents lorsqu'ils évoquent le coût du Syvadec.

Afin de proposer des éléments de réponse aux différentes observations des adhérents, une étude portant sur l'évolution des modalités d'appel à cotisation a été lancée avec, dans un premier temps, une proposition de trois scénarii d'évolution :

- cotisation appelée à la tonne traitée (le coût syndical est divisé par les tonnages traités de l'ensemble des flux) ;
- cotisation appelée selon une part fixe et une part variable (les charges fixes : charges de structure, communication, prévention, haut de quai/ population Insee ou DGF et les charges variables : transports et traitement/tonnages de chaque flux) ;
- cotisation appelée selon les trois types de flux résiduels, collecte sélective, valorisables de recycleries. Sur la base du coût aidé selon le calcul matriciel mise en place par l'Ademe pour les flux résiduels, flux de la collecte sélective, flux de recyclerie, ramené aux tonnages de chaque type de flux.

Par souci de lisibilité et de réalité des coûts, les élus ont choisi d'approfondir en 2023 l'étude du scénario selon les trois types de flux.

LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Le programme local de prévention et de valorisation du SYVADEC adopté en mai 2022 prévoit 25 actions sur la période 2021-2025, regroupées en 8 axes stratégiques. Certaines ont été lancées dès 2021 et sont d'ores et déjà en cours de réalisation, d'autres seront lancées dans la période.

Niveau de réalisation des indicateurs du PLPDMA à fin 2022

Action	Niveau de réalisation	Libellé	Indicateur	2021	2022	Cible 2025
Action 1	En cours	Étude Tarification incitative	Nb d'intercos avec un plan d'action TI	2	2	12
			Plan régional TI élaboré	0	0	1
			Population passée à la TI	0	0	130 000
Action 2	En cours	Plan compostage	Nombre de composteurs individuels distribués par le SYVADEC	36 759	39 714	43 150
			Nombre de composteurs partagés installés par le SYVADEC	64	64	370
			% population équipée	27 %	28 %	42 %
			Tonnage de biodéchets détournés à la source (tonnes/an)	4 298	4 737	6 500
			Quantité de biodéchets détournée des OMR par le plan (kg/hab.)	13	14	19
Action 3	Non démarrée : lancée en février 2023	Oui Pub	Taux d'apposition	ND	ND	< 50 %
			Part de publicités non adressées dans les OM	ND	0,93 %	-50 % soit 0,46 %
Action 4	Partiellement démarrée : groupe de travail PLP	Boîte à projets PLPDMA	1 Boîte à projets diffusée	0	0	1
			30 projets types actualisés	0	0	30
			1 groupe de travail par an	1	2	5
Action 5	En cours	Communication régionale	Nombre de campagnes réalisées sur 2021-2025	4	7	20
			Nombre d'éditions du journal sur 2021-2025	0	0	12

Action	Niveau de réalisation	Libellé	Indicateur	2021	2022	Cible 2025
Action 6	Partiellement démarrée : partenariats influenceurs	Éco-consommation	Action GMS	0	1	1
			Partenariats influenceurs	2	1	8
			Expérimentation borne de tri en caisse	0	0	1
			Baromètre "Les Corses et l'environnement"	0	1	4
			Expérimentation emballages consignés en CHR	0	0	1
Action 7	En cours	EcoScola, EcoCulleghju, EcoLiceu	% d'établissements accompagnés	70 %	78 %	100 %
Action 8	Non démarrée	Workshops anti-gaspi	Nombres de workshops organisés	0	0	4
Action 9	En cours	Annuaire de la réparation	Nombre d'enregistrements	98	149	200
Action 10	En cours	Ateliers Zéro Déchet	Nombres d'ateliers organisés	0	85	100
			Nombres de participants	0	383	1 000
			Nombre de fiches pratiques diffusées	0	50	100
Action 11	En cours	Réemploi local	Nombre de projets locaux accompagnés	0	0	1
Action 12	Non démarrée	Réemploi des professionnels	Nombre de fiches techniques élaborées et diffusées	0	0	30
Action 13	Non démarrée	Réemploi sportif	Quantité d'équipements sportifs réemployés	0	0	à définir
Action 14	En cours	Espaces réemplois	Nombre d'espaces réemplois créés	0	0	30
			Tonnages réemployés / an	0	0	1 500
Action 15	En cours	Conditions d'accès en recycleries	kg/hab. de recyclerie hors meubles, D3E et cartons	128	99	-30 % soit 90 kg/hab.
Action 16	En cours	Filière textiles	Nombre de PAV opérationnels	217	270	400
			Tonnages collectés	1 127	1 100	2 150

Action	Niveau de réalisation	Libellé	Indicateur	2021	2022	Cible 2025
Action 17	En cours	Soutenir les intercommunalités dans l'optimisation des performances de tri	Tonnages de tri emballages, papier, verre	26 892	27 325	40 400
Action 18	En cours	Plan Biodéchets 2023	Plan biodéchet 2023 réalisé et diffusé	1	1	1
			% de la population disposant d'une collecte sélective biodéchets	7 %	12 %	78 %
			% de la population disposant d'une solution de tri à la source des biodéchets	27 %	28 %	95 %
			Quantités de biodéchets dans les OMR (kg/hab.)	108	102	60
Action 19	En cours	Déployer les 9 nouvelles filières REP	Nombre de nouvelles filières déployées	1 : huiles	2 : mégots	9
Action 20	En cours	Développer le recyclage local	Taux de valorisation locale	10 %	10 %	20 %
Action 21	En cours	Centres de regroupement du tri	Nombre de centres de regroupement du tri en fonctionnement	4	5	10
Action 22	En cours	Recycleries	Nombre de recycleries en fonctionnement	23	23	25
Action 23	En cours	Recycleries mobiles et éco-points	Nombre de recycleries mobiles en fonctionnement	1	2	2
			Nombre d'écopoints en fonctionnement	2	2	5
Action 24	En cours	Bioplateformes de compostage	Nombre de bioplateformes en fonctionnement	2	2	4
Action 25	En cours	Centres de tri et de valorisation Monte - Ajaccio	Nombre de CTV en fonctionnement ou en cours de travaux	0	0	2

LE RAPPORT FINANCIER

En 2021, l'activité avait connu un fort rebond post Covid avec une production des DMA revenant au niveau de ceux de 2019. Dans le même temps, les cours de vente matière avaient également connu un fort renchérissement, ce qui a contribué à constituer un résultat de l'exercice 2021 en augmentation.

En 2022, les hypothèses de production de DMA ont été calées sur celles de 2021 avec la prise en compte du nouveau niveau de valorisation du tout-venant. L'évolution projetée des tonnages tant résiduels que valorisables avait une incidence importante sur le volume budgétaire. Le coût syndical a été contenu par le choix des élus de financer une partie du fonctionnement par le résultat excédentaire afin de préserver les budgets des adhérents en proie d'importantes incertitudes.

L'impact de la crise internationale liée à la guerre en Ukraine et la hausse des coûts de l'énergie ont stoppé l'effet rebond lié à la prise de l'activité économique et la production des DMA a baissé.

Au terme de l'exercice 2022, le budget global en dépenses s'élève à 65 159 041 € dont 59 223 5€ en fonctionnement et 5 935 498 € en investissement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse de 12,12 %.

Certaines hausses étaient programmées tel que la TGAP qui tend vers les 65 €HT à l'horizon 2025. Cependant, après le vote du budget d'autres hausses ont été intégrées de fait au budget, comme la revalorisation du point d'indice, des révisions de prix importantes liés à l'évolution sensible des indices stables jusqu'alors. A cela s'est ajouté l'obligation de régulariser la TVA la même année que la dépense décidée en cours d'exercice, faisant supporter sur l'exercice 2022 sur les chapitres 011 et 67, le poids de deux exercices de TVA soit 5,7 M€ au lieu de 3,1 M€.

Ces hausses des charges syndicales non prévues ont été financées sans appel complémentaire auprès des adhérents grâce à la baisse des tonnages des déchets ménagers dont les crédits avaient été ouverts au BP et une partie a été prise en charge sur l'excédent antérieur.

L'année 2022 a également vu la mise en œuvre de nouveaux services comme la recyclerie mobile sur le Grand Ajaccio, le déploiement de nouvelles bornes textiles, la mise en place d'ateliers liés à l'économie circulaire, les accompagnements sur les études de tarification incitative et matrice des coûts.

Les charges de personnel ont évolué d'une part en raison des revalorisations réglementaires mais également avec ces nouveaux services auxquels il faut ajouter une forte hausse du recours à l'intérim pour gérer les extensions d'horaires des sites et les absences, ces dernières renchérisant également le coût de l'assurance statutaire.

En 2022, le coût de traitement est en moyenne de 163 €/t TGAP incluse HT contre 132€/t en 2021.

Cette hausse s'explique par la hausse du coût de la prestation traitement mais également par la poursuite de la hausse de la TGAP (+ 21 € pour le site de la Stoc, + 12,9 € pour le site de Lanfranchi Environnement).

Les dépenses techniques représentent 93,5 % des dépenses de fonctionnement et les dépenses fonctionnelles (coûts de structure et de communication) représentent 6,5 % de ces charges.

Dépenses de fonctionnement : Montant en € et part en %					
	2021	2022	2021	2022	Variation
Charges à caractère général	41 473 591	46 557 108	78,52 %	78,61 %	12,26 %
Charges de Personnel	6 633 739	7 332 523	12,56 %	12,38 %	10,53 %
Autres charges de gestion courante	138 807	145 476	0,26 %	0,25 %	4,80 %
Charges financières	246 061	213 371	0,47 %	0,36 %	-13,29 %
Charges exceptionnelles et provisions	3 257 954	3 813 147	6,17 %	6,44 %	17,04 %
Amortissements des biens	1 070 968	1 161 918	2,03 %	1,96 %	8,49 %
TOTAL	52 821 120	59 223 544	100 %	100 %	12,12 %

Les principaux prestataires en 2022

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
Eodd	Études/logiciel	85 416 €
Indiggo		40 268 €
Antea		33 484 €
Exfilo		33 454 €
Sitec		42 617 €
Sesco		136 246 €
Alma design	Prévention/Communication	34 820 €
ID.fr		34 166 €
Lgbd consultants		34 029 €
Corse matin		31 346 €
Vers la terre		29 012 €
Imprimerie bastiaise		25 081 €
Edf	Gestion des installations/ Équipement	83 326 €
S3c		409 063 €
Roch Leandri		206 233 €
Fusella		154 146 €
Socotra btp		139 392 €
Polymat		94 826 €
Ciabrini btp	Gestion du matériel	62 120 €
Locaplus		791 344 €
Ac2i		428 877 €
Ugap		364 383 €
Packmat		269 079 €
Sepra environnement		141 077 €
Matpro	125 884 €	
Euromat		89 303 €

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-D-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Eatp		86 515 €
Ferrandi		79 839 €
Vito		73 910 €
Egc		69 616 €
Marcelli pneus		47 190 €
Am environnement		2 384 392 €
Environnement services		2 165 007 €
Paprec		1 552 511 €
Sltp		464 880 €
Chimirec corsica		420 818 €
Balagne recyclage		384 454 €
Dalorec		275 083 €
Francisci environnement	Tri/ Valorisation et transport	226 826 €
Cmo industrie		164 601 €
Giraschi environnement		145 253 €
Rocca transports		125 026 €
Société granulats béton corse		57 857 €
Malagoli		54 792 €
Di services		45 553 €
Cico carrière		45 345 €
Environnement services		1 724 396 €
Am transport tp2b		1 251 803 €
Corse euro déchets		1 026 010 €
Giraschi environnement		525 257 €
Transport Agostini	Transport et gestion des bennes	341 295 €
Transport Albertini		278 219 €
Francisci transport		217 315 €
BF transports		70 438 €
Calvi transports		52 370 €
Suzzoni père et fils		52 299 €
DFM		23 950 €
Lanfranchi environnement		12 271 216 €
Stoc		9 556 612 €
Géobio		632 310 €
Ovive	Traitement/ gestion ISDND	268 604 €
Bernardini		52 900 €
Le floch dépollution		51 900 €
Ecogeos		3 410 €

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-17-DP
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

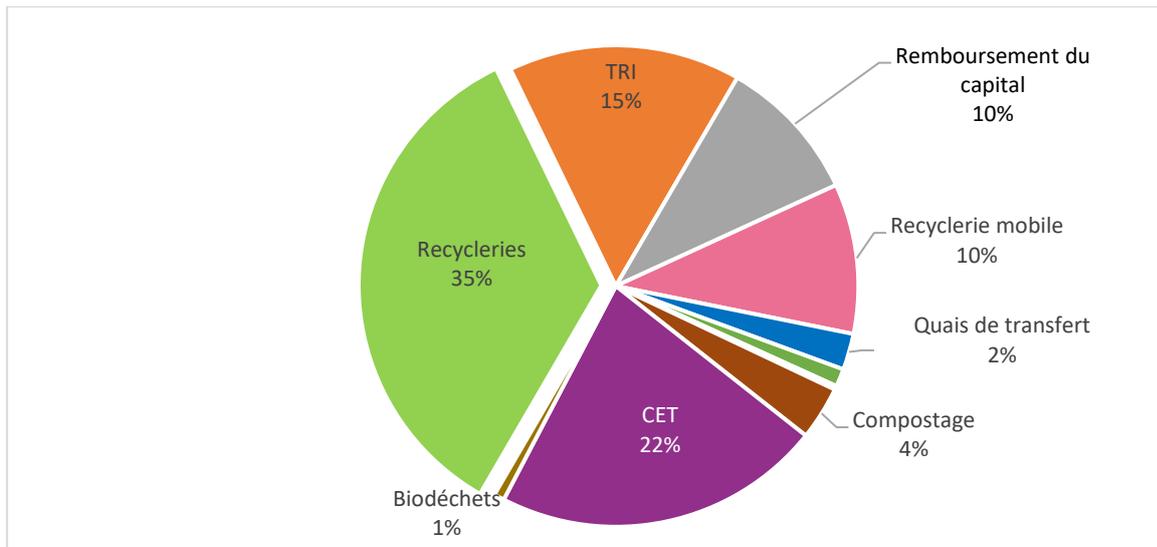
Les dépenses d'investissement sont en hausse de 25 % par rapport à l'année 2021.

Le Programme Pluriannuel d'investissement pour la période 2021-2026, lié aux nouvelles orientations stratégiques, est en cours d'exécution avec le lancement de plusieurs maîtrises d'œuvre sur des recycleries et études sur de nouveaux équipements (CTV), des travaux de modernisation des sites existants, notamment ceux transférés en 2019 et 2020 ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements.

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 5 342 605 €, sont en hausse de 98 % par rapport en 2021. Cette hausse est liée notamment à la réalisation des travaux de couverture de l'ISDND de Viggianello, l'acquisition de la deuxième recyclerie mobile, à la réhabilitation de recycleries.

Dépenses d'investissement - Montant en € et part en %				
	2021	2022	2021	2022
Déficit n-1 reporté	1 468 041	-	30,92 %	0,00 %
Recycleries	1 264 631	2 008 334	26,64 %	33,84 %
Remboursement du capital	565 109	567 793	11,90 %	9,57 %
Quais de transfert	496 131	141 607	10,45 %	2,39 %
Recyclerie mobile	243 924	586 714	5,14 %	9,88 %
Compostage	235 388	209 107	4,96 %	3,52 %
Biodéchets	144 820	40 244	3,05 %	0,68 %
Tri	84 041	901 860	1,77 %	15,19 %
Divers : véhicules, mobiliers, informatique, caution	80 902	81 628	1,70 %	1,38 %
Prétraitement valorisation	44 779	69 476	0,94 %	1,17 %
CET	42 394	1 278 055	0,89 %	21,53 %
Aménagement stockage	34 435	-	0,73 %	0,00 %
Textiles	27 259	8 302	0,57 %	0,14 %
Création ISDND	15 298	2 315	0,32 %	0,04 %
Écopoints	-	14 963	0,00 %	0,25 %
Opérations d'ordre		25 100	0,00 %	0,42 %
TOTAL	4 747 151	5 935 498	100,00%	100,00 %

Répartition des dépenses d'équipement



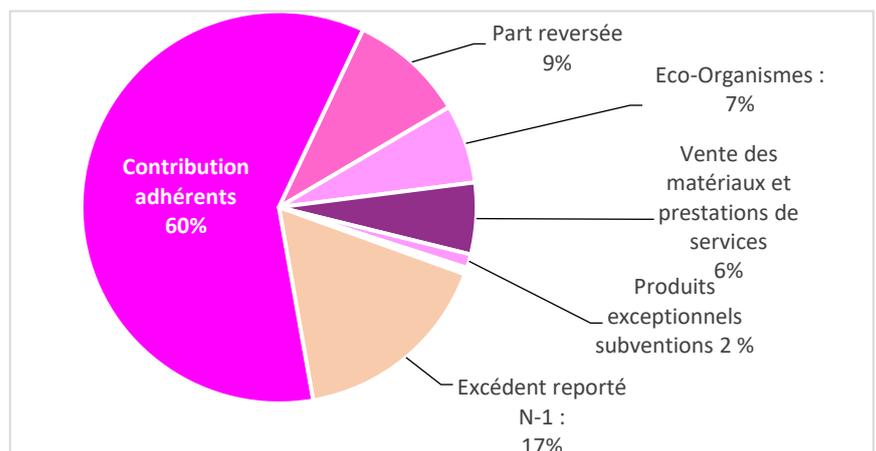
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le volume budgétaire des recettes de fonctionnement, hors excédent reporté, est en hausse de 0,25 %. Cette hausse limitée est liée à la baisse des tonnages résiduels constatés par rapport à ceux appelés, plus importante que la hausse des ventes de matières, en lien avec la reprise économique contrainte et la hausse des performances de tri.

Dans sa structure budgétaire, le financement est assuré majoritairement par les cotisations des adhérents, qui représentent 69,25 % des recettes. Une partie de cette cotisation supporte le reversement incitatif comptabilisé en dépenses à hauteur de 6,573 M€. La contribution nette s'élève donc à 41,48 M€, soit 60 % des recettes.

Répartition des recettes de fonctionnement

Les recettes perçues auprès des éco-organismes et de la vente de produits représentent 12,6 % contre 13,9 % en 2021.



Recettes de fonctionnement Montant en € et part en %				
	2021	2022	2021	2022
Cotisations adhérents et reversements	47 632 944	48 028 598	72,38 %	69,25 %
Éco-organismes	5 164 770	4 509 781	7,85 %	6,50 %
Subventions	100 877	211 560	0,15 %	0,31 %
Vente des matériaux et prestations de services	3 958 331	4 089 950	6,01 %	5,90 %
Produits exceptionnels	611 577	785 179	0,93 %	1,13 %
Remb. Rémunérations	179 194	142 835	0,27 %	0,21 %
Opération d'ordre		25 100		0,04 %
Sous-total exercice	57 647 692	57 793 003	87,60 %	83,33 %
Excédent reporté N-1	8 161 977	11 562 743	12,40 %	16,67 %
TOTAL	65 809 669	69 355 746	100,00 %	100,00 %

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement en 2022 s'élèvent à 5.048.395 € en baisse de 1,65 %. Si la vente du Palais du Mobilier et de matériel a permis l'encaissement de plus de 550 k€, les subventions perçues sont en baisse par rapport à 2021. En effet, les dépenses réalisées en 2022 donneront lieu au versement de subvention en 2023 notamment la couverture du site de Viggianello réalisée en 2022. Ces subventions attendues contribuent au financement des reports sur l'exercice 2023.

Recettes d'investissement Montant en € et part en %				
	2021	2022	2021	2022
FCTVA	0	0	0,00 %	0,00 %
Subventions	2 320 197	1 522 285	45,20 %	30,15 %
Emprunt	0		0,00 %	0,00 %
Amortissements des biens	1 070 968	1 161 918	20,86 %	23,02 %
Autres		552 100	0,00 %	10,94 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 742 272	1 425 806	33,94 %	28,24 %
Excédent reporté N-1	0	386 285	0,00 %	7,65 %
TOTAL	5 133 437	5 048 395	100,00 %	100,00 %

LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS AU SYVADEC

La cotisation

À la suite de l'uniformisation du service proposée aux adhérents et usagers à compter de 2021, l'appel à cotisation est fixé selon une cotisation unique applicable à l'ensemble des adhérents, qui regroupe les anciennes composantes : la cotisation de base, de recyclerie (accès de tous les habitants aux recycleries du SYVADEC, y compris les nouvelles recycleries mobiles) et de transfert.

Ainsi, la cotisation unique comprend :

- la compensation permettant d'appliquer la cotisation minorée ;
- l'assiette du soutien incitatif reversé aux adhérents ;
- les charges relevant des politiques de réduction à la source (compostage individuel et collectif), de prévention (sensibilisation des scolaires) et de communication ;

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

- le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets, cartons) et des filières spécifiques régionales (DEA, DEEE, lampes, piles, textiles) ;
- les coûts de recycleries liés au fonctionnement des recycleries gérées par le SYVADEC (quais hauts) ou en contrat de prestations avec le SYVADEC, et les coûts de transport, de traitement ou de valorisation des flux de recyclerie ;
- le traitement des déchets résiduels ;
- les coûts de transfert liés aux quais de transfert des ordures ménagères résiduelles (quais hauts) gérés par le SYVADEC ainsi que les coûts de transport des OMr transitant par ces quais vers les installations de traitement.

Une cotisation n'incluant pas la partie transfert et transport des OMr est appliquée pour les territoires ne nécessitant pas ce service.

Afin d'être incitative au tri, la cotisation est calculée uniquement au prorata des tonnages de déchets résiduels (OM et tout-venant résiduels).

Cotisations appelées (comprend une partie du reversement du soutien) :

- cotisation syndicale : 391 € par tonne résiduelle ;
- cotisation syndicale sans transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr) : 342 € par tonne résiduelle ;
- cotisation minorée : 171 € par tonne résiduelle ;
- cotisation minorée sans transfert des OMr : 122 € par tonne résiduelle.

Le SYVADEC, par le biais de conventions, effectue aussi des prestations de services pour le compte d'autres collectivités ou de professionnels qui utilisent ses infrastructures.

Les soutiens reversés

Afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux au prorata des tonnes valorisées, soit 6 294 522 € en 2022.

Flux	Soutien à la tonne	
	2021	2022
Emballages**	141,83 €	182,15
Papier	141,83 €	182,15
Verre	141,83 €	182,15
Carton	73,00 €	193,19
DEEE	85,19 €	86,00
Meubles	30,33 €	28,00

*Tonnage valorisé = tonnage livré – déclassé et/ou refus.

**Le taux de refus des emballages est calculé par les caractérisations de l'année n-1.

À ce montant s'ajoute le soutien reversé au titre de la connaissance des coûts et des ambassadeurs du tri pour 278 766 €, soit un total de reversé de 6.573.288 €

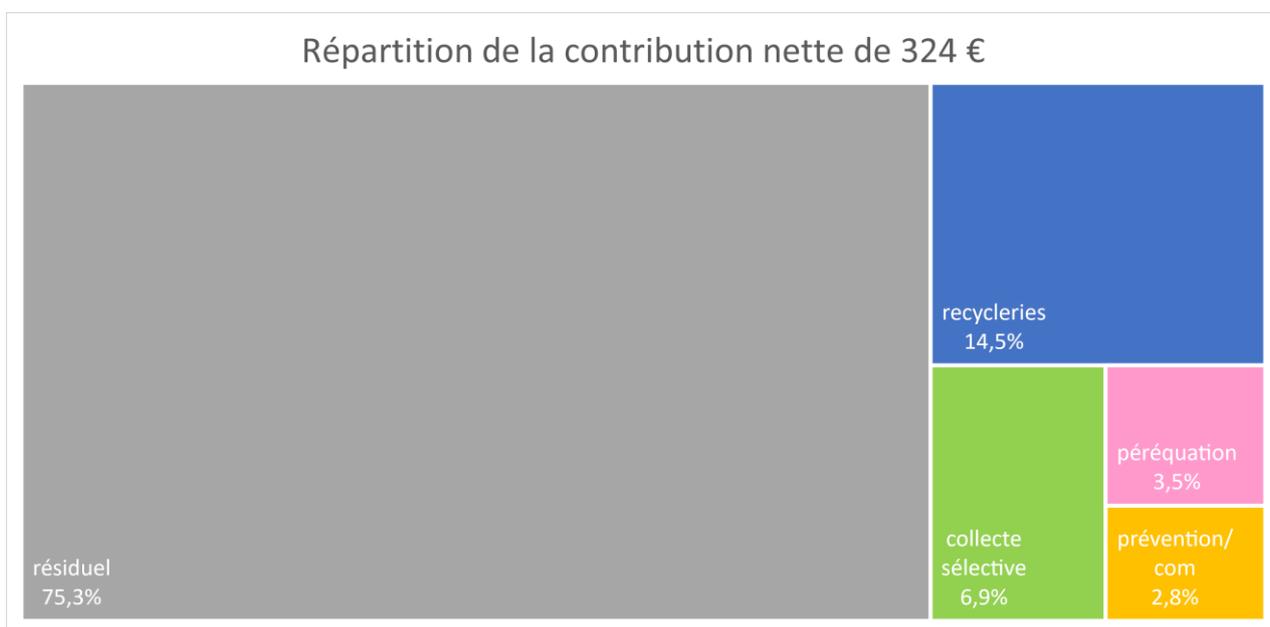
La contribution nette

Au terme de l'exercice 2022, la contribution nette des adhérents au SYVADEC (cotisation – soutiens reversés) est en moyenne de 324 € par tonne résiduelle.

En tenant compte de la totalité des tonnages traités (collectés et tonnages détournés liés au compostage), la contribution moyenne 2022 est de **191 € par tonne traitée**.

La contribution a servi à couvrir les coûts de transfert, transport et traitement des déchets résiduels pour 75,3 %, les coûts liés aux recycleries, au transport et à la valorisation des flux de recyclerie pour 14,5 %, les coûts liés aux centres de regroupement du tri, au transport et à la valorisation du tri pour 6,9 %, la péréquation pour les intercommunalités accueillant un centre de stockage des déchets résiduels pour 3,5 % et les actions de prévention et de communication pour 2,8 %.

À noter que la contribution nette ne finance pas l'autofinancement et ne couvre pas le coût syndical un prélèvement sur les excédents antérieurs est nécessaire.



Évolution de la contribution par habitant



Évolution de la contribution à la tonne traitée



Transfert de tous les sites -> transfert des charges des EPCI au SYVADEC

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

LES INDICATEURS FINANCIERS

La matrice des coûts est un cadre national de présentation des coûts du Service Public de Prévention des Déchets (SPGD) élaboré par l'ADEME, qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Elle permet ainsi d'alimenter les indicateurs du rapport annuel par des règles de remplissage communes permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport au référentiel national des coûts.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

Coût aidé tous flux confondus

Coûts aidés tous flux en €	2020	2021	2022
A - Coût complet TTC	40 772 001 €	46 477 545 €	53 418 494 €
B - Produits industriels	794 439 €	2 919 737 €	3 723 578 €
C - Soutiens	4 189 106 €	5 164 770 €	4 509 781 €
D - Aides reçues	4 154 564 €	1 281 156 €	1 567 750 €
Coût aidé TTC	31 633 892 €	37 118 881 €	43 617 385 €

[Coût aidé] : [Coût complet] – [produits industriels] – [soutiens] – [aides reçues]

Coût aidé par flux 2022

Coût aidé TTC	€	€/hab.	€/T
Tous flux	43 617 385 €	137,40 €	203 €
OMR	33 928 614 €	106,89 €	267 €
Verre	261 574 €	0,82 €	18 €
Emballages	1 942 585 €	6,12 €	190 €
Papier	-261 628 €	-0,82 €	-98 €
Déchets des recycleries	5 861 189 €	18,46 €	107 €
Déchets organiques	1 021 444 €	3,22 €	295 €
PRO	211 538 €	0,67 €	250 €
Textiles	652 069 €	2,05 €	594 €

Évolution du coût par habitant par flux entre 2021 et 2022

Coût aidé TTC en € /hab.	2021	2022	Évolution
Tous flux	126,53	137,41	10,88
OMR	93,3	106,89	13,59
Verre	0,8	0,82	0,02
Emballages	4,06	6,12	2,06
Papier	-0,97	-0,82	0,15
Déchets des recycleries	24,01	18,46	-5,55
Déchets organiques	2,76	3,22	0,46
DIB	0,72	0,67	-0,05
Textiles	1,85	2,05	0,2

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Coût complet par étapes techniques

Le coût complet est décomposé par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Étapes techniques	€	€/hab.	€/T
Coûts complets	53 418 494 €	168,3 €	248,6 €
Charges de structure	3 022 106 €	9,5 €	14,1 €
Communication	436 374 €	1,4 €	2,0 €
Prévention	747 285 €	2,4 €	3,5 €
Collecte	4 159 185 €	13,1 €	19,4 €
Transfert / Transport	8 671 643 €	27,3 €	40,4 €
Traitement Compostage	1 178 535 €	3,7 €	5,5 €
Traitement tri conditionnement	4 752 564 €	15,0 €	22,1 €
Traitement Stockage	21 961 320 €	69,2 €	102,2 €
Traitement des déchets non dangereux	1 985 865 €	6,3 €	9,2 €
Traitement des déchets dangereux	92 085 €	0,3 €	0,4 €
Coût complet HT	47 006 962 €	148,1 €	218,7 €
TVA	6 411 532 €	20,2 €	29,8 €

Les charges de collecte concernent la collecte assurée dans le cadre de la filière textile et les charges des quais hauts des recycleries.

La spécificité du territoire du SYVADEC a imposé d'organiser des ruptures de charges pour les flux de verre, d'emballages, et de papier sur différentes recycleries. Sans celles-ci, la collecte sélective n'aurait pas pu être déployée par les collectivités adhérentes en charge de la collecte, notamment dans les secteurs ruraux. De fait, une part des charges des hauts de quai des recycleries est affectée en transfert pour les flux de tri, les autres charges de haut de quais sont affectées en collecte.

A partir de 2022, selon les principes de l'ADEME, les différents types de traitement ont été identifiés ce qui permet de distinguer le traitement par stockage lié aux déchets résiduels, du tri pour les emballages et cartons, du traitement qui regroupe la valorisation des autres flux de recycleries et le compostage.

Les coûts complets sont indiqués en TTC en raison du statut d'assujetti partiel du Syvadec qui assume une partie de la TVA sur son budget et ne récupère qu'une faible part (moins de 8 %).

Coûts complets par flux (€ TTC)

	OMr	Verre	Emballages	Papier	Recycleries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	1 960 743 €	35 490 €	324 946 €	4 952 €	570 839 €	63 999 €	12 132 €	49 005 €
Communication	264 369 €	16 665 €	49 785 €	13 296 €	68 862 €	8 509 €	1 383 €	13 505 €
Prévention	747 285 €							
Collecte					3 634 952 €			524 233 €
Transfert /Transport	5 851 642 €	499 844 €	459 458 €	71 739 €	1 309 586 €	254 792 €	32 318 €	192 264 €
Traitement Compostage					509 784 €	668 751 €		
Traitement Tri conditionnement			4 249 012 €		503 552 €			
Traitement Stockage	21 575 867 €				241 983 €		143470 €	
Traitement des déchets non dangereux					1 985 865 €			
Traitement des déchets dangereux					92 085 €			
Total charges	30 399 906 €	551 999 €	5 083 201 €	89 987 €	8 917 508 €	996 051 €	189303 €	779 007 €
TVA	4 449 629 €	62 856 €	606 225 €	10 206 €	1 044 116 €	123 691 €	28 201 €	86 608 €
Coût complet TTC	34 849 535 €	614 855 €	5 689 426 €	100 193 €	9 961 624 €	1 119 742 €	217 504 €	865 615 €

Coûts complets par flux à la tonne (€ TTC/T)

	OMr	Verre	Emballages	Papier	Recycleries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	15,45 €	2,44 €	31,84 €	1,85 €	10,39 €	17,26 €	14,36 €	44,63 €
Communication	2,08 €	1,15 €	4,88 €	4,96 €	1,25 €	2,29 €	1,64 €	12,30 €
Prévention	5,89 €				0,00 €	0,00 €		
Collecte					66,19 €	0,00 €		477,44 €
Transfert /Transport	46,11 €	34,37 €	45,02 €	26,79 €	23,85 €	68,70 €	38,25 €	175,10 €
Traitement Compostage					9,28 €	180,30 €		
Traitement Tri conditionnement			416,32 €		9,17 €			
Traitement Stockage	170,02 €				4,41 €		169,79 €	
Traitement des déchets non dangereux					36,16 €			
Traitement des déchets dangereux					1,68 €			
Total charges	239,55 €	37,96 €	498,06 €	33,60 €	162,39 €	268,55 €	224,03 €	709,48 €
TVA	35,06 €	4,32 €	59,40 €	3,81 €	19,01 €	33,35 €	433,70 €	78,88 €
Coût complet TTC	274,62 €	42,28 €	557,46 €	37,41 €	181,40 €	301,90 €	657,72 €	788,36 €

Chiffres matrice des coûts 2022

Accuse de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Effectifs

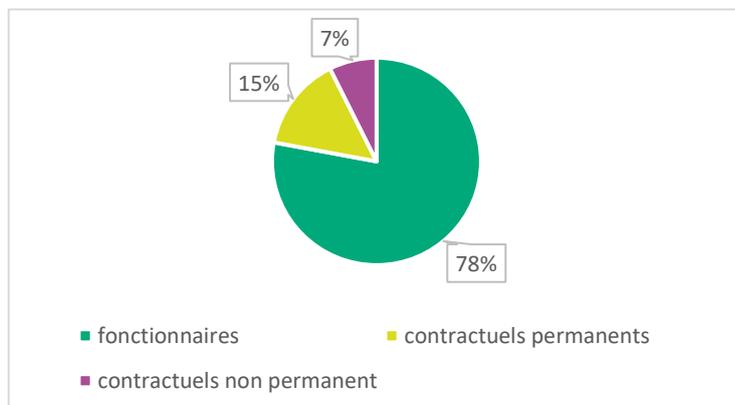
136 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022 :

- 106 fonctionnaires
- 20 contractuels permanents
- 10 contractuels non permanents

3 contractuels permanents en CDI
2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé.
- 80 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels.
- Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et 162 intérimaires.



Caractéristiques des agents permanents

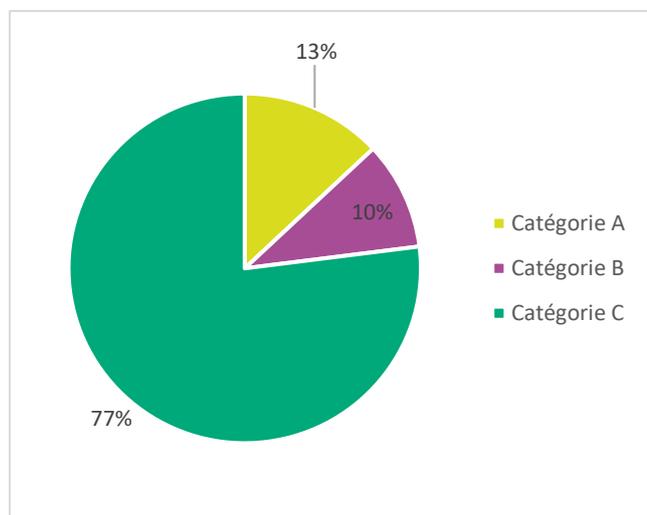
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	13 %	15 %	13 %
Technique	87 %	85 %	87 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Répartition par genre et par statut

Statut	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	80 %	20 %
Contractuels	60 %	40 %
Ensemble	77 %	21 %

Répartition des agents par catégorie



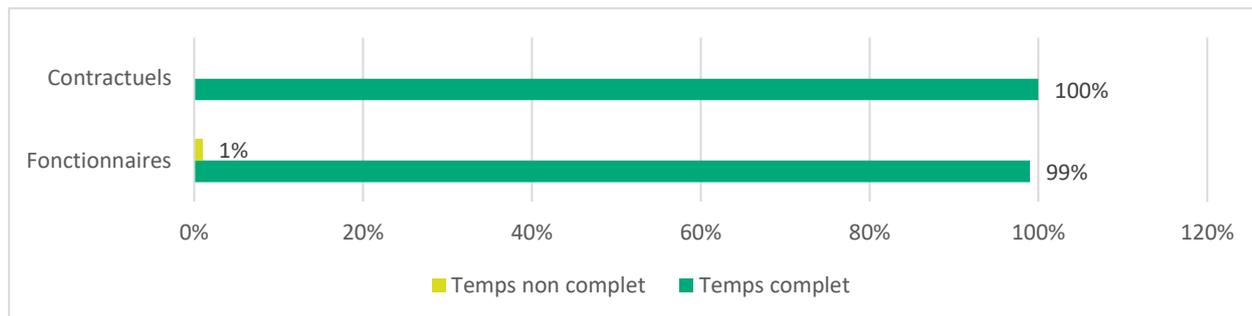
Principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	60 %
Agents de maîtrise	11 %
Ingénieurs	8 %
Techniciens	7 %
Adjointes administratifs	6 %

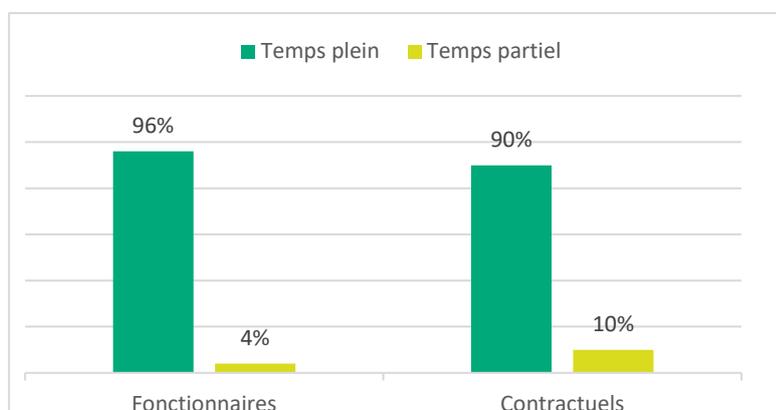
Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
 Date de télétransmission : 27/06/2023
 Date de réception préfecture : 27/06/2023

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

1 % de fonctionnaires de la filière technique et aucun contractuel.

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

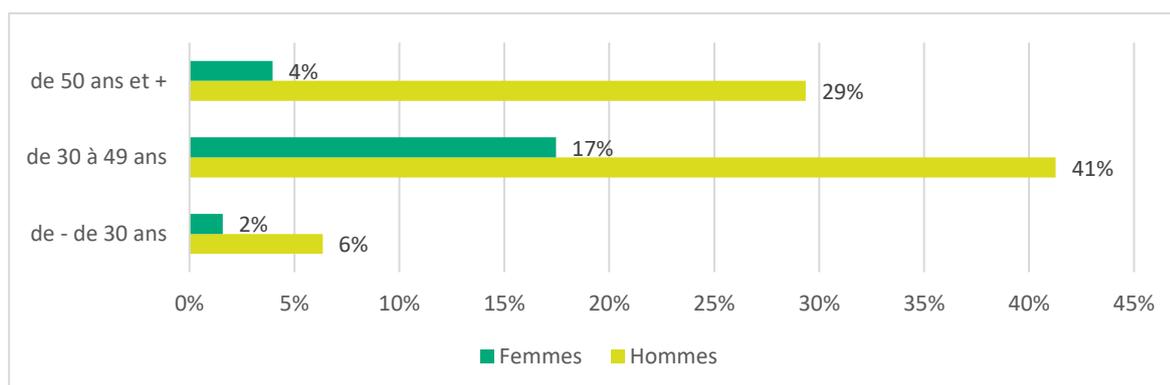
- 0 % des hommes à temps partiel
- 21 % des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans.

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	46,79
Contractuels permanents	37,75
Ensemble des permanents	45,36
Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

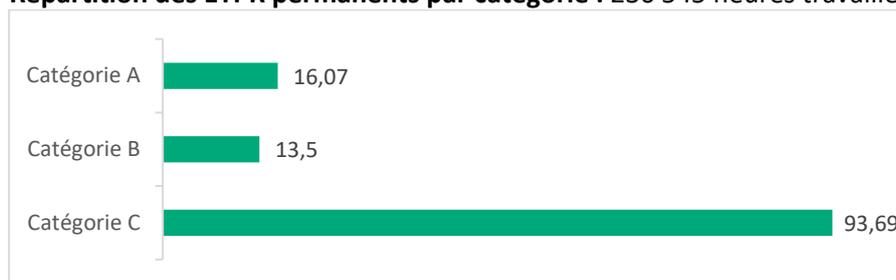


Équivalent temps plein rémunéré

129,97 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022.

- 102,56 fonctionnaires
- 20,70 contractuels permanents
- 6,71 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents par catégorie : 236 545 heures travaillées rémunérées en 2022.



Positions particulières

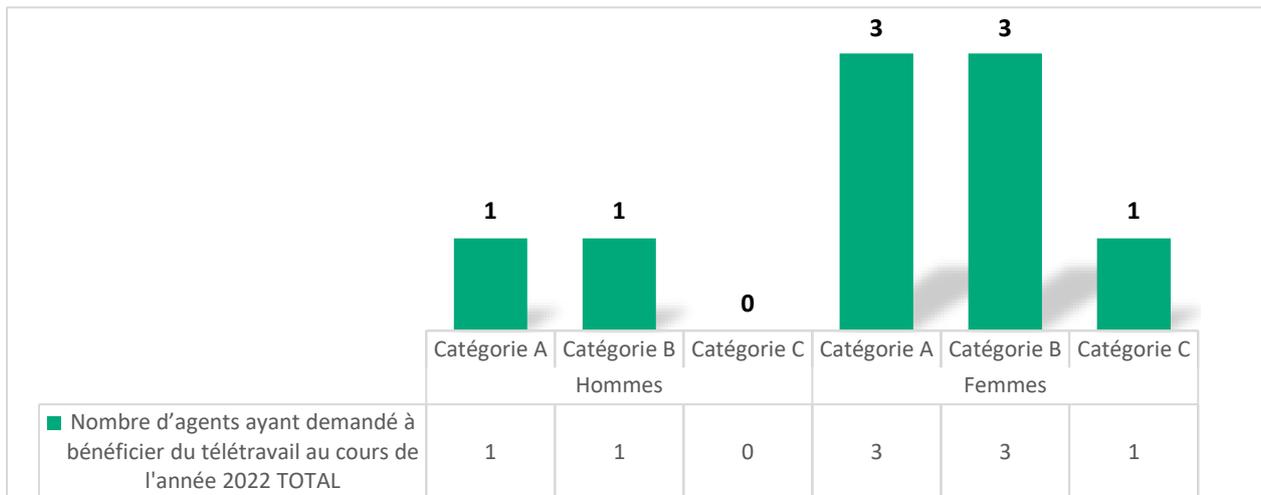
- 1 agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- 1 agent détaché au sein de la collectivité
- 1 agent détaché dans une autre structure
- 3 agents en disponibilité

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

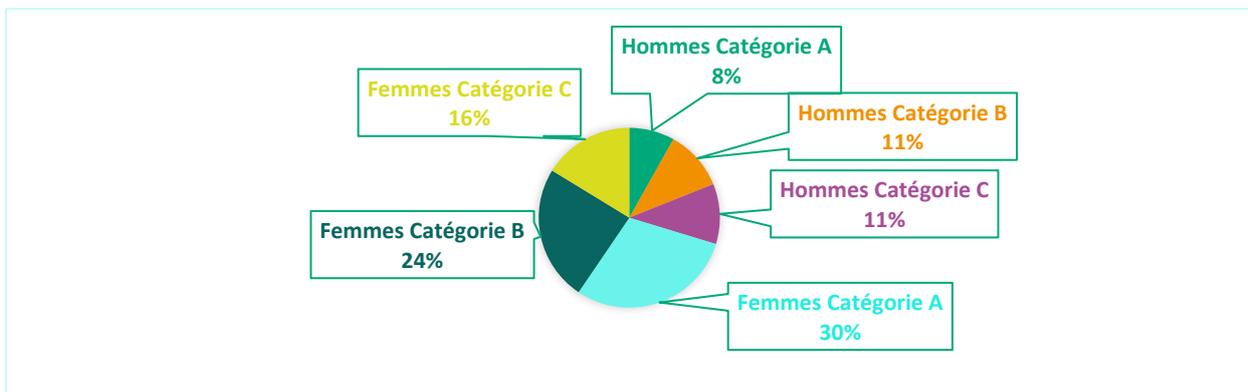
Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	1	0	0	0	0	0	1
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	1	0	0	0	0	1
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	1	0	0	0	1
Total	1	1	1	0	0	0	3

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail



Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail au 31/12/2022 (article 133 de la loi du 12 mars 2012)



Mouvements en 2022

- 12 arrivées d'agents permanents
- 12 départs d'agents permanents
- 4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2022	126 agents
Effectif physique au 31/12/2022	126 agents

Variation des effectifs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Variation des effectifs		
Fonctionnaires	↘	-0,90%
Contractuels permanents	↗	5,30%
Ensemble	→	0,00%

Principales causes de départ d'agents permanents

Principales causes de départ	
Départ à la retraite	25%
Autre cas	75%

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Mise en disponibilité	17%
Démission	17%
Détachement	8%

Principaux modes d'arrivées d'agents permanents

Principaux modes d'arrivées	
Arrivées de contractuels	67%
Recrutement direct	17%
Voie de mutation	17%

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel.
- 3 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés, dont 67 % des nominations concernent des femmes.
- 46 avancements d'échelon et 14 avancements de grade.
- Aucun lauréat d'un examen professionnel.
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle.

Sanctions disciplinaires

- **2 sanctions disciplinaires** prononcées en 2022 concernant des fonctionnaires, dont 100 % des sanctions concernent des hommes :
 - 1 sanction du 1^{er} groupe
 - 1 sanction du 2^e groupe
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires.
- Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels.

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

- 50 % probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèques sans provision) ;
- 50 % qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste).

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 12,75 % des dépenses de fonctionnement.

Budget de fonctionnement	57 509 525 €	Charges de personnel*	7 332 523 €
---------------------------------	--------------	------------------------------	-------------

*Montant global

Rémunérations annuelles brutes emploi permanent		4 421 269 €
Primes et indemnités versées :		1 199 955 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :		64 369 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :		15 504 €
Supplément familial de traitement :		28 294 €
Indemnité de résidence :		75 228 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)		0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent : 232 581 €.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

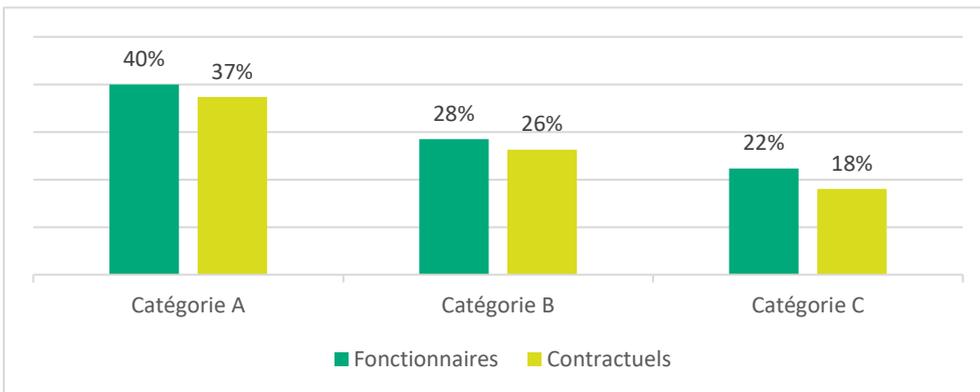
Rémunérations moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	63 100 €	s	36 263 €	s	29 682 €	s
Technique	93 950 €	54 139 €	37 939 €	34 871 €	31 331 €	18 882 €
Toutes filières	81 987 €	54 706 €	37 154 €	32 923 €	31 176 €	16 634 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 27,14 %.

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

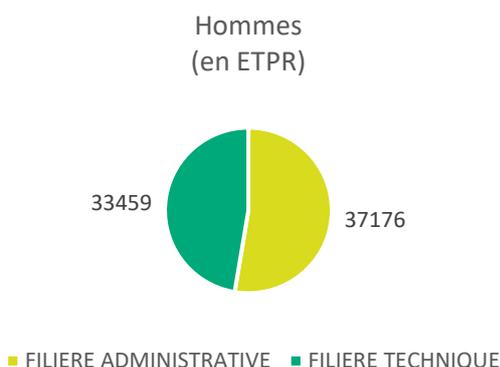
Fonctionnaires	26,59 %
Contractuels sur emplois permanents	30,17 %
Ensemble	27,14 %

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA.
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire.
- 2 594 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022.
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2022.

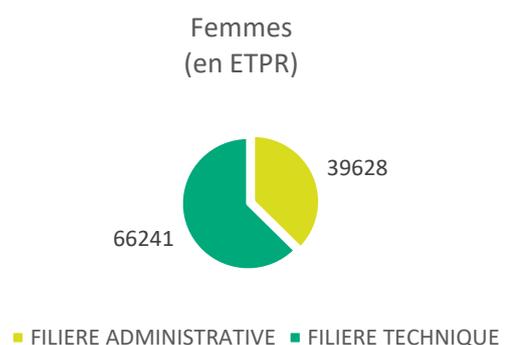
En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire).

La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)

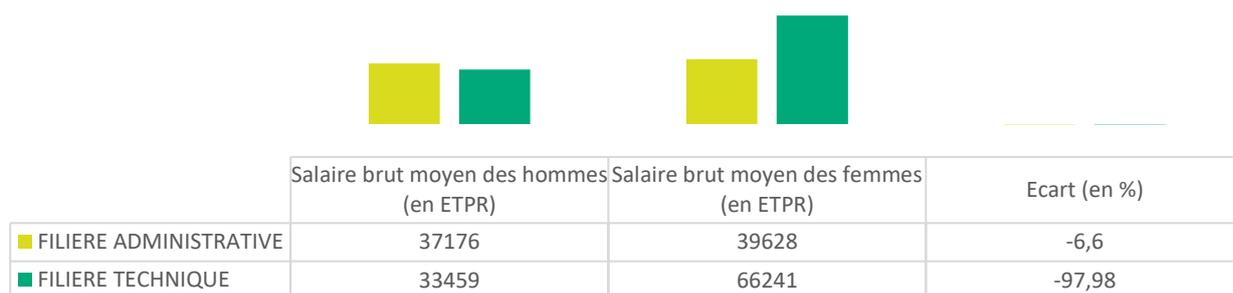


Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)

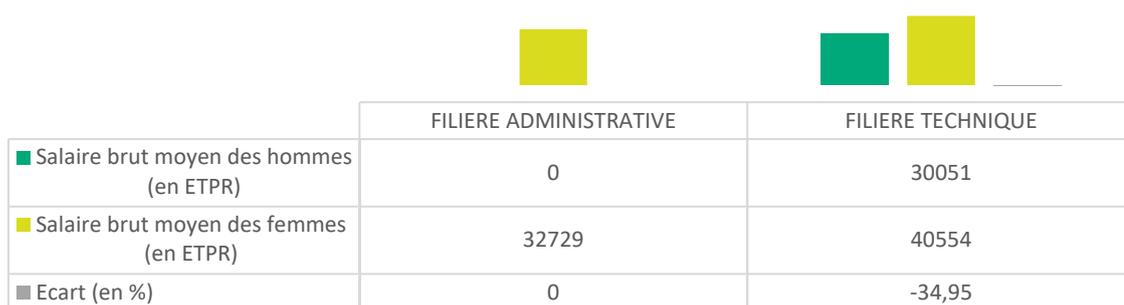


Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

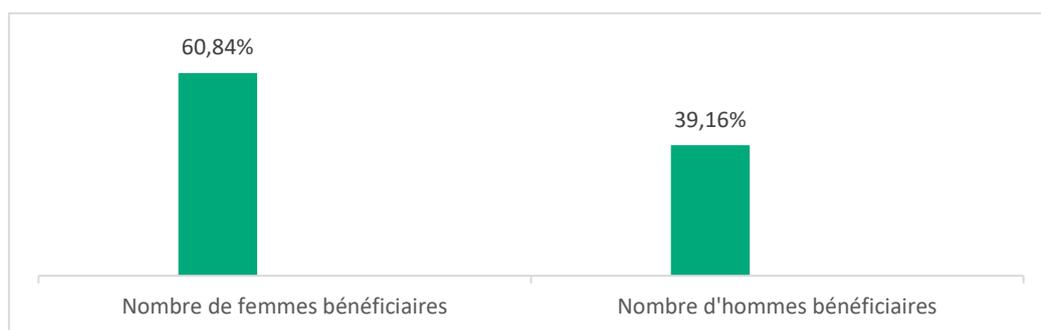
Écart de rémunération hommes-femmes fonctionnaires



Écart de rémunération hommes-femmes contractuels sur emploi permanent



Masse salariale brute annuelle cumulée des 10 rémunérations les plus élevées en 2022



Absences

- En moyenne 32 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire.
- En moyenne 7,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,53 %	2,16 %	4,99 %	0,00 %
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,77 %	2,16 %	7,72 %	0,00 %
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,57 %	2,56 %	8,46 %	0,00 %

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés

Accusé de réception en préfecture
2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

- 45 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé.
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

Accidents du travail

- 5 accidents du travail déclarés au total en 2022.
- 3,7 accidents du travail pour 100 agents.
- En moyenne, 6 jours d'absence consécutifs par accident du travail.

Handicap

Pour mémoire, seules les collectivités de plus 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

- 7 travailleurs handicapés sur emploi permanent
- 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 86 % sont fonctionnaires
- 100 % sont en catégorie C

Prévention et risques

Assistants de prévention

- 4 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- 1 conseiller de prévention

Formation

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie.

Dépenses

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail. Total des dépenses : 150 333 €

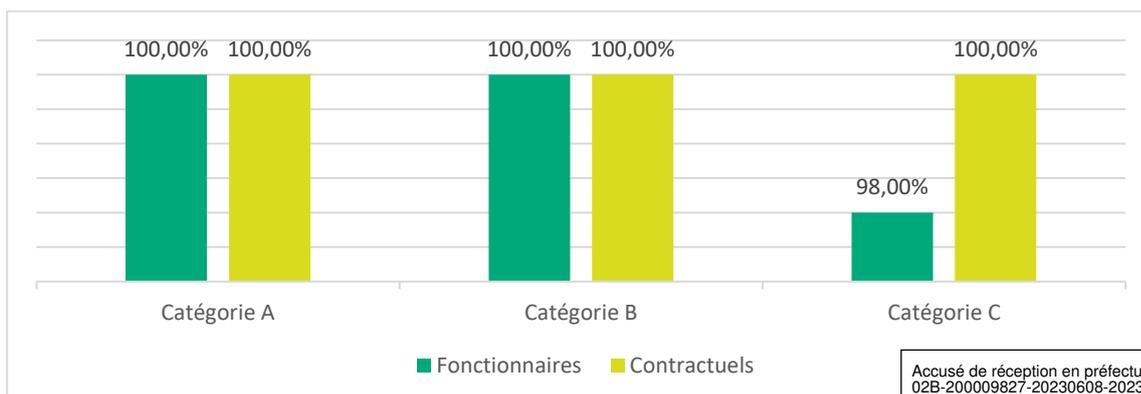
Document de prévention

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels. Dernière mise à jour : 2022

Formation

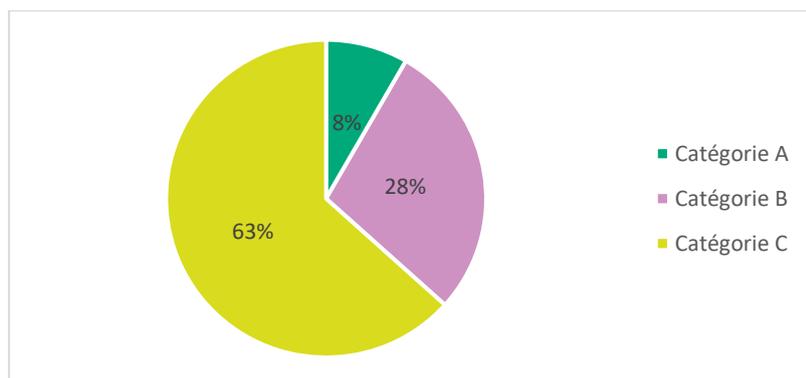
- En 2022, 100 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.
- 409 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022.

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 3,2 jours par agent.

Dépenses de formation : 54 135 € ont été consacrés à la formation en 2022.

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	58 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	36 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	62 %
Frais de déplacement	38 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	30 002 €	14 603 €
Montant moyen par bénéficiaire	357 €	270 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité : Corse Eco Développement, chèques déjeuners, chèques Cadhoc, remboursement des frais de trajet domicile travail.
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale : CNAS.

Relations sociales

- **Jours de grève** : aucun jour de grève recensé en 2022.
- **Comité Technique** : 4 réunions du Comité technique.

LA GOUVERNANCE

LES INSTANCES DU SYNDICAT

Le SYVADEC est un syndicat mixte fermé à vocation régionale. En 2022, le périmètre est resté stable et se compose de 19 adhérents, EPCI à fiscalité propre. Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres au prorata de leur population DGF. Le Bureau Syndical est l'organe exécutif du Syndicat. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.



L'activité du comité syndical

Réuni à cinq reprises, le Comité Syndical a adopté 43 délibérations relevant :

- de la stratégie : orientations et indicateurs stratégiques, PLPVDMA, Plan d'actions 2022 ;
- des orientations et décisions budgétaires et tarifaires, de l'actualisation du PPI ;
- des ressources humaines ;
- de l'administration générale ;
- de la gouvernance.

L'activité du bureau syndical

Réuni à neuf reprises en 2022, le Bureau Syndical a formalisé 61 rapports relevant :

- de l'administration générale ;
- de la commande publique ;
- des projets présentés lors des commissions thématiques et demandes de subvention.

LES COMMISSIONS

Les commissions thématiques

Les 3 commissions thématiques sont composées de représentants du comité syndical et ont un rôle consultatif. Elles préparent les projets soumis à délibération du bureau ou du comité syndical.

En 2022, la commission finances s'est réunie 3 fois, la commission infrastructures et la commission de la transition écologique se sont réunies 1 fois chacune.

- Commission Finances : Président Xavier POLI, Vice-Président délégué aux Finances.
- Commission Infrastructures : Président Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président délégué aux recycleries.
- Commission Transition écologique : Président Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président délégué à la pédagogie.

La commission d'appel d'offres

Conformément à l'article 6 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président du SYVADEC et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le comptable public et un représentant de la DDCSPP2B sont conviés avec voix consultative à chaque commission.

Composition de la CAO – (Election nouvelle CAO le 20-05-2022) :

Présidence : Don-Georges GIANNI (Xavier POLI en cas d'absence)

Délégués titulaires :

- Jean-Pierre GIORDANI
- Marie-Laurence SOTTY
- Jean-Baptiste GIFFON
- Jean-François MATTEI
- Ange-Pierre VIVONI

Délégués suppléants :

- Étienne FERRANDI
- Vincent MICHELETTI
- Jérôme NEGRONI
- Benoît BRUZI
- François BERNARDI

76 procédures ont été mises en œuvre : appel d'offres, procédures négociées ou procédures adaptées. 66 marchés ont été attribués en 2022 dont :

- 18 marchés relevant de procédures négociées, d'un montant inférieur à 40.000 € ;
- 19 marchés relevant de procédures adaptées ;
- 29 marchés relevant de procédures formalisées de type appels d'offres ouvert.

Marchés attribués par typologie de dépenses

- 47 marchés de services
- 8 marchés de prestations intellectuelles
- 6 marchés de travaux
- 4 marchés de maîtrise d'œuvre
- 1 marché de fournitures



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023



Zone artisanale – RT 50 20250 CORTE
04 95 34 00 14 • info@syvadec.fr

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-047-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023